Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 14

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

14

Montreux, le 28 avril 1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

MONTMARTRE

ciné construction s.a.

études et réalisation de cinémas et de salles de spectacles

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63

s'occupe de tout problème audio-visuel pouvant intéresser les universités et les écoles, qu'il s'agisse d'appareils de projection de diapositives, cinématographiques portables ou fixes, de sonorisation, d'écrans simples ou automatiques, fixes ou coulissables, de tableaux blancs servant d'écran en lieu et place de tableaux noirs.

Librairie PRIOR **Cité 9 - Tél. 25 63 70**
GENÈVE **Succ. Rôtisserie 2**

AU CŒUR de la CITÉ

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

Notre nouvelle assurance « accidents de circulation »

vous garantit	Variante 1	Variante 2	Variante 3
en cas de décès	50 000.—	75 000.—	100 000.—
en cas d'invalidité permanente	100 000.—	150 000.—	200 000.—
pour une prime annuelle de Fr.	**50.—**	**75.—**	**100.—**

Rabais sur les assurances accidents

mutuelle vaudoise accidents
vaudoise vie

Demandez notre prospectus

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

1/4 HENNIEZ LITHINÉE

comité central

Convocation de l'assemblée des délégués SPR

Assemblée des délégués SPR du samedi 6 mai 1972, à 15 h., au Restaurant Le Gambrinus (Hôtel de Fribourg, en face de la Gare), **Fribourg.**

Parcs à voitures

1 **Parc privé de l'Université** (utilisable en partie)

2 **Grand parking souterrain des Grand-Places.**

N.B. : Les 2 parcs se trouvent à 5 minutes du Restaurant Le Gambrinus.

Le président SPF
R. Loup.

Rapport d'activité 1971-1972, CC/SPR

I. INTRODUCTION

Nous voici une nouvelle fois réunis pour procéder ensemble à l'établissement de notre bilan annuel, mais aussi — et peut-être surtout — pour définir en commun les tâches d'avenir, évaluer les progrès accomplis.

Notre première préoccupation sera d'ordre quantitatif. Notre activité étant avant tout basée sur des rapports de force, sommes-nous, avec nos 5563 adhérents (contre 5285 en 1971), au maximum de notre potentiel numérique ? Certes, nous enregistrons une augmentation d'effectif de 278 membres (environ 5 %), pourtant cette progression est bien minime et notre taux d'affiliation doit s'améliorer si notre association veut dépasser les positions acquises. En revanche, le volume des affaires a considérablement augmenté, comme le prouve la suite de ce rapport.

II. ORGANES DE LA SPR, FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les rouages de la SPR se modifient constamment ; telle commission, telle délégation est supprimée, telle autre se crée. Aussi, est-il plus simple d'en dresser l'inventaire à ce jour :

COMITÉ CENTRAL :

Bureau : M. J.J. Maspéro (président) ; Mlle G. Bain, MM. Y. Brun, J. Jaecklé, M. Marelli.

Comité central : Les membres du bureau du CC, M. A. Rochat (trésorier), M. F. Bourquin (rédacteur du bulletin), M. J.C. Badoux (rédacteur de l'« Educateur »), Mlles H. Jeanneret, S. Ogay, H. Wüst, MM. M. Bagnoud, G. Bobillier, A.G. Leresche, R. Loup, B. Perritaz, L. Vaudan, R. Voirol.

Bureau de l'AD : M. C. Oberson (président), M. A. Jaquet (vice-président), M. Grandjean, Mlle Boillat (secrétaire), Mme Cornut (secrétaire), M. G.A. Monnier (secrétaire).

Conférence des présidents : MM. R. Loup (SPF)), R. Grob (SPG), H. Reber (SPJ), C. Zweiacker et G. Bouquet (SPN), Mlle J. Briguet (SPVal), A.G. Leresche (SPV).

Délégation à CIRCE : (Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement) : Mlles M.L. Lambelet, L. Rouiller, MM. M. Bagnoud, Chs Cornuz, P. Ielmi, J. Marguet.

Délégation au GROS : (Groupe de réflexion sur les objectifs et structures scolaires) : Mlles H. Wüst, J. Pugin, MM. G. Bouquet, R. Grob.

Délégation au Conseil de direction de l'IRDP : (Institut de recherche et de documentation pédagogique) : MM. J.C. Badoux, M. Girardin, démissionnaire, remplacé par H. Reber.

Délégation COMEP : (Commission des « Moyens d'enseignement » primaires) : Mlle J. Charbonnier, MM. P. Fellay, A.G. Leresche.

Délégation COMES : (Commission des « Moyens d'enseignement » secondaires) : M. P.A. Pélichet.

Délégation au comité de KOSLO : (Conférence suisse des organisations d'enseignants) : M. J. John.

Délégation au comité de FORMACO : (Centre de formation continue) : Mlle G. Bain, M. J. John.

Délégation aux commissions d'experts de la Conférence suisse des chefs de DIP :
— enseignement secondaire de demain : Mlle Wüst ;
— planification : Mme L. Maspéro ;
— formation des maîtres de demain : M. W. Salvisberg.

Délégation à la commission suisse de l'UNESCO : M. A. Overney.

Délégation à la commission de l'éducation routière de la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier (CSR) : M. Cl. Grandjean.

COMMISSIONS PERMANENTES

Guilde de documentation : représentant du bureau : M. Marelli ; directeur : M. A. Maeder ; administrateur : M. L. Morier-Genoud ; trésorier : A. Rochat. Délégués : E. Bonnet, A. Pasquier, M. Barraud, M. Bérard, P. Nicod.

« Educateur » et commission de presse : MM. Badoux, Bourquin, Flück, Bobillier, Francis Bourquin, Dussex, Mermoud, Delley.

Education permanente : M. M. Blanc (président), Mlles M. Bord, G. Jaggi, S. Ogay, MM. M. Bérard, J.P. Bornand, F. Bourquin, Y. Brun, B. Cesa, A. Décaillet, A Hof, J. Jaecklé, R. Malfroy, M. Marelli, J.J. Maspéro, J.-Cl. Mauroux, J.P. Rausis, A. Rochat, A. Schwab, E. Tissot, A. Tschanz.

Lecture pour la jeunesse : M. A. Chevalley (président), Mmes J. Gaudet, N. Mertens, MM. A. Borloz, Evars, Farron, J.P. Oberson.

Service de placement : M. A. Pulfer.

NOUVELLES COMMISSIONS :

Commission d'étude pour un règlement du Congrès SPR : M. J. John (président), Mme Girard, Mlle Jeanneret, MM. Bobillier, J.D. Favre.

Commission d'étude pour la création d'une fédération romande d'enseignants : M. Cl. Zweiacker (président), Mme L. Palendella, MM. P. Gilliard, M. Lamon, R. Meuret, F. Suchet.

Commission des statuts : MM. Barbey, M. Bérard, P. Bernhardt, G. Cardinaux, P. Fellay.

COMMISSIONS MIXTES : (SPR + autre association)

Commission « Jeunesse et économie » (CIPR) (Congrès de Chexbres) : MM. J. Authier, F. Bourquin, Y. Dutoit, D. Fiaux, A. Fischer, J. Jaecklé, J.P. Paquier.

Commission de rédaction des fiches publiées par la Chambre suisse de l'horlogerie : Groupe de travail « Formation

professionnelle horlogère et corps enseignant »: MM. Amez-Droz, U. Moser, R. Oppliger, M. Prosperi, Cl. Robert, Ch. Voser.

Commission SLV-SPR Aide à l'Afrique : MM. H. Cornamusaz, J. John.

Team « Cameroun 71 » (stages pédagogiques) : MM. et Mmes H. et L. Cornamusaz, F. et D. Golaz, M.L. Lambelet, W. Rosset.

Team « Congo 71 » (stages pédagogiques) : MM. L. Meyer, R. Meuret.

Groupe de travail SPR — « Matériel didactique - problèmes du tiers monde » (travaillant sous les auspices du Département politique fédéral) :

Groupe 1er-3e degré : Mlles M.-L. Lambelet, Bernadette Despont, Ruth Jeanneret, Odette Wantz.

Groupe 4e-6e degré: Mlle Claudine Schafroth, MM. Claude Frey, Gilbert Meuwly, Paul Simon.

Groupe 7e-9e degré : MM. E. Turrian, René Copt, Pierre Ingold, F. Perreaud, Mlle Monique Klein.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Fondation Jeunesse et économie : M. J. Jaecklé.

GRETI : M. M. Marelli.

Association suisse pour l'orientation professionnelle : M. R. Schmutz.

Journaux d'enfants et Croix-Rouge : Mlle S. Ogay.

Comité de la Fédération suisse des auberges de jeunesse : M. Pulfer.

Semaines pédagogiques internationales de Trogen et semaines pédagogiques internationales de Villars-les-Moines : M. Pulfer.

L'assemblée des délégués a été convoquée trois fois, le Comité central douze fois et le bureau s'est réuni près de quarante fois — le travail en équipe a ses exigences !

Le mandat de nos délégués dans les commissions officielles a été précisé au cours de nombreuses séances de préparation. Une position commune de tous les enseignants a ainsi toujours pu être déterminée face aux représentants des autorités. Par ailleurs, la procédure de consultation adoptée pour l'étude des programmes CIRCE nécessitait la convocation de réunions permettant d'opérer, pour chacune des disciplines, la synthèse des réactions suscitées par la publication de ces programmes dans l'« Educateur ». C'est ainsi que notre délégation à CIRCE a été convoquée onze fois, nos représentant au GROS sept fois et nos délégués au Conseil de direction de l'IRDP trois fois. Les présidents des sections cantonales ont participé activement à ces « veillées d'armes ».

La Conférence des présidents dont la SPR assume la présidence et le secrétariat, s'est réunie sept fois. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette instance réunit les responsables des associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels de Romandie. Elle traite directement avec la Conférence des chefs de DIP romands de tous les problèmes de coordination scolaire.

Enfin, le CC et le bureau ont répondu à plus de 30 demandes d'entrevue avec des personnalités diverses et ont assuré vingt-huit représentations de la SPR, soit au sein des sections SPR (6), soit auprès d'autres organisations d'enseignants en Suisse (15), soit à l'étranger (8).

III. STRUCTURES DE LA SPR

Après la publication intégrale du remarquable rapport de la commission des structures constituée en 1967, après une consultation sérieuse de la base, après deux séries de délibérations, l'AD a accepté le principe d'un secrétariat permanent. Ainsi, il aura fallu 4 ans de discussions pour qu'une réforme de structures en 4 étapes soit définie et une première augmentation de cotisations de Fr. 5.— par membre, à prévoir au budget 1972, votée à l'unanimité. Une assise technique indispensable était ainsi donnée à notre association. Toutefois, seule la première étape est franchie. L'accroissement des responsabilités de la SPR dont nous ne pouvons que nous réjouir, nous impose un effort d'organisation supplémentaire pour donner à tous nos adhérents la possibilité d'une participation effective au travail et à l'action de notre association faîtière. Il ne faudrait pas que, pour des raisons matérielles, le nombre et la qualité des relations qui sont établies entre les membres et les responsables de la SPR soient remis en question. Seules, ces relations sont source de représentativité et de l'audience dont jouit la SPR qui se révèle être le maître d'œuvre en matière pédagogique de la convergence des efforts des organisations d'enseignants, un rôle que personne ne lui conteste, un rôle dont, à la lumière des sollicitations dont elle est l'objet, l'importance échappe moins, semble-t-il, à ses partenaires extérieurs qu'à certains de ses membres.

IV. COORDINATION SCOLAIRE, CIRCE

A la suite de la publication dans l'« Educateur » de tous les programmes des disciplines coordonnées, les réactions enregistrées dans chaque section ont permis à nos délégués de défendre avec succès les amendements souhaités. D'une manière très générale, nous pouvons remarquer les tendances suivantes :

— La SPR considère que l'éducation doit être globale quant à son contenu. Elle comporte toujours l'acquisition de connaissances que ce soit la maîtrise d'outils, d'expression et de communications ou un minimum d'informations sur les choses et les hommes dans l'espace et le temps. Mais elle comporte aussi le développement de la personnalité, c'est-à-dire pour l'enfant la conquête de son autonomie, le développement de l'esprit critique et de l'esprit d'initiative, de la créativité, le sens de l'effort collectif. Dans cette optique,

— La SPR a été amenée à défendre l'idée de programmes-cadres par opposition aux programmes-catalogues, spécialement pour les disciplines d'éveil et l'éducation artistique.

— Un assouplissement des directives méthodologiques et un allégement général des programmes a été une préoccupation majeure.

— La SPR a accepté l'idée de mettre en expérimentation un programme de mathématique moderne et de grammaire nouvelle.

L'établissement de l'horaire des disciplines coordonnées, de l'école enfantine à la 4e primaire a donné lieu à des discussions qui sont sur le point d'aboutir. Nous rappelons la position SPR à ce sujet :

1. Cet horaire ne couvre pas la totalité des heures de classe de chacun de nos cantons. Il s'applique uniquement aux **disciplines coordonnées.** Par conséquent, une frange d'heures pourra être réservée au temps des récréations, aux disciplines laissées au choix des cantons, ainsi qu'aux appuis accordés aux élèves ayant des difficultés scolaires.
2. le nombre total d'heures annuelles consacrées aux disciplines coordonnées ne devra pas dépasser le total du canton **actuellement** le plus favorisé (comprendre ici celui qui a le moins d'heures).
3. Les nouveaux programmes devront s'adapter à ce total selon la grille de répartition suivante, étant établi que les

% du temps annuel sont comptés par rapport à un total d'heures identique pour tous les cantons.

a) langue maternelle et écriture	35 %
b) mathématique	20 %
c) disciplines d'éveil	15 %
d) éducation artistique	15 %
e) éducation physique	15 %

Pour conclure, si nous faisons le bilan de cette année de négociations à CIRCE, nous pouvons avancer que plus de 80 % des propositions ou amendements présentés par la SPR ont été admis par la séance plénière, ce qui est un succès dû pour une grande part à la qualité de nos délégués et à leur esprit de corps. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur remarquable prestation.

GROS (groupe de réflexion sur les objectifs et les structures scolaires).

Après plusieurs mois de travail, au cours desquels ont été étudiés les objectifs que devrait poursuivre l'école romande, et la tâche qui lui est dévolue par rapport à d'autres instances telle que la société, l'économie, la famille, etc., le GROS s'efforce maintenant de déterminer les structures scolaires.

On sait, en effet, que CIRCE II devra établir les programmes des degrés 5 et 6 de la scolarité obligatoire. Il s'agit maintenant de savoir dans quelles conditions d'organisation scolaire pourra se poursuivre l'harmonisation romande.

Si sur les objectifs et les fonctions de l'école, une certaine unité de vue s'est assez facilement établie au sein du GROS, l'étude des structures se révèle plus difficile, tant il est vrai que les conséquences de certaines options pourraient dans un très proche avenir modifier nos habitudes, notre mode de travail, l'étendue de nos compétences.

Les divergences portent notamment sur le moment de l'orientation des élèves et la manière d'orienter dans les diverses filières secondaires.

Le GROS a un mandat très souple. Il doit conduire sa « réflexion afin que les objectifs de l'école aillent toujours de pair avec une prise en considération des moyens susceptibles d'assurer leur réalisation ». Son champ de travail consiste à définir des objectifs qui peuvent être à long, à moyen et à court terme. « Sa recherche sera de nature prospective ».

Il convient donc nettement de savoir que le GROS ne doit pas se contenter de proposer des solutions partielles, immédiatement réalisables partout, mais définir les grandes lignes d'une politique de l'enseignement, lignes qui aideront les chefs de Départements de l'instruction publique à prendre des décisions cohérentes sur le plan romand.

La diversité des systèmes cantonaux actuels doit être dépassée, moins par souci d'harmonisation mais parce que l'analyse de leurs structures met en évidence une inadéquation certaine de l'enseignement par rapport aux objectifs nouveaux qu'il convient de lui fixer.

Le GROS a donc centré ses efforts, non sur une école idéale, mais une école-cible, vers laquelle tous les cantons pourraient tendre dans le court et le moyen terme. Son principe très général consiste en une école primaire de 6 années, sans différenciations des élèves quant à leurs aptitudes et à leurs goûts, suivie d'un cycle d'orientation de 3 ans. Il faut relever que le système de 5 années primaires suivies de 4 années d'orientation avait bon nombre d'adeptes dont la grande majorité a finalement, au cours de travaux du GROS, rallié la position 6 + 3.

L'orientation des élèves est un gros sujet de préoccupation. Le danger d'une orientation prématurée est reconnu unanimement. La répartition des élèves en groupes homogènes ne devrait en aucune manière intervenir avant l'acquisition des opérations formelles et ne jamais être irréversible. Elle doit, par ailleurs, s'éloigner le plus possible de la sélection pour tendre au maximum vers l'auto-orientation basée sur l'auto-évaluation.

Elle ne doit pas conduire à une valorisation excessive de certaines voies de formation et à une dévalorisation de fait systématique de certaines autres, les professionnelles notamment, qui ne recrutent que parmi ceux qui ont subi des échecs. L'échec et la réussite ne doivent plus être les seuls critères déterminant l'orientation.

Pour parvenir à une telle orientation, un principe fondamental est retenu : tous les élèves en voie d'orientation doivent être réunis sous le même toit.

Nouveaux articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche (art. 27, 27bis et 27quater).

Si la coordination scolaire romande a pris une certaine avance, il ne faut pas oublier que la crainte de voir la Confédération la prendre en mains y est pour quelque chose. L'initiative populaire pour la coordination scolaire, déposée le 1er octobre 1969 par le groupe des jeunes du Parti des paysans, artisans et bourgeois a, en effet, joué le rôle de détonateur dans l'explosion des solides cloisons cantonales. Comme on le sait, le Conseil fédéral a recommandé d'inviter le peuple à rejeter cette initiative. En même temps, il propose une série d'articles constitutionnels favorisant la coordination scolaire. Actuellement, après consultation de divers milieux dont la KOSLO, après étude d'une commission ad hoc du Conseil des Etats, le projet des nouveaux articles se trouve au niveau du Conseil national qui se prononcera dans sa session de juin. En dépit des consultations dont elles furent l'objet, les associations d'enseignants n'en prendront pas moins position à ce sujet. Les interventions de la SPR se feront d'une part lors de la prochaine assemblée plénière de la KOSLO et d'autre part sur le plan politique au niveau des conseillers nationaux favorables à nos réactions.

La position SPR, qui est également celle de la Conférence des présidents, est la suivante :

La SPR approuve la nécessité d'une coordination optimale des efforts de la Confédération et des cantons en vue du développement et de la coordination de tout l'enseignement en Suisse. Pourtant, dans leur rédaction actuelle, les art. 27 et 27 bis ne sont pas satisfaisants sur les points suivants :

1. le texte français ne traduit pas exactement l'esprit du projet tel qu'il est décrit en allemand qui fait force de loi ;
2. les allusions à la formation continue qui figuraient à l'art. 27 bis alinéa 3 et 6 dans des projets précédents ont été supprimées ; la SPR en demande le maintien. « La formation professionnelle et la **formation continue** relèvent de la Confédération » ;
3. « ... Dans le domaine de la formation professionnelle, les groupements économiques intéressés seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution » (art. 27 bis al. 6). La SPR est surprise de voir inclure dans cet alinéa le droit de l'économie d'être consultée lors de l'élaboration de la législation d'exécution dans le domaine de la formation professionnelle alors que les associations pédagogiques ne le seraient pas. De plus, il est signalé dans le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale que « les groupements économiques pourront également être appelés à coopérer à l'exécution ». Ce droit à la consultation et à l'exécution, les associations professionnelles d'enseignants sont bien décidées à la conquérir de haute lutte, lors de l'adoption de ces articles constitutionnels.

V. ÉDUCATION PERMANENTE

La mise en place de cette importante commission, excellemment présidée par M. Blanc, aura été l'une des principales préoccupations de cet exercice. Le rapport SPR 1970 constitue le point de départ des travaux de la commission.

La commission SPR « éducation permanente » affronte une tâche urgente. Dans les prochaines années, en effet, nos besoins en éducation permanente vont se multiplier.

En 1960, on ne parle pas d'éducation permanente, et certains peuvent encore soutenir, sans rire, que l'« instituteur nanti d'une maturité, n'a pas besoin de perfectionnement ».

En 1970, les besoins de perfectionnement ou de recyclage se font sentir en mathématique surtout.

En 1971, la linguistique moderne fait irruption à l'école primaire, et les mots de « grammaire nouvelle » sont sur toutes les lèvres.

En 1973, le corps enseignant commencera à s'apercevoir que les nouveaux programmes romands exigent de lui une compétence accrue dans tous les domaines.

Ces nouveaux programmes, contrairement à ce qui se faisait dans les années cinquante par exemple, seront constamment remis à jour. Une attitude nouvelle est donc exigée de l'enseignant, qui ne pourra plus vivre de routine.

Il s'agit là sans aucun doute d'un défi lancé à l'instituteur, ce « semi-intellectuel » aux dires d'un sociologue américain. Nous ne pourrons plus nous contenter d'assimiler pour transmettre ; nous devrons être capables de porter un jugement sur les contenus de notre enseignement.

VI. FORMACO

Pendant que les besoins augmentent en matière de formation continue, les responsables de FORMACO se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés. Comme le relevait Jean John l'an dernier, ces difficultés proviennent avant tout des réticences manifestées par les autorités au sujet du centre de perfectionnement du Pâquier. Celles-ci nous ont assurés de leur appui moral mais ne peuvent encore se prononcer valablement sur le soutien financier qu'elles pourraient nous accorder. Pourtant, avec un beau courage, un prêt de 120 000 francs de la SLV, les 247 000 francs obtenus après deux collectes auprès des enseignants suisses (SPR : 54 000 francs), les promoteurs du Pâquier ont procédé cette année à l'achat du terrain où s'édifiera le Centre. Espérons que l'immobilisme officiel en ce domaine sera ébranlé par la foi qui anime les membres du comité de FORMACO !

VII. COLLABORATION AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

1. Conférence des présidents d'associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels.

Le décloisonnement des divers secteurs d'enseignement, souhaitable tant sur le plan corporatif que pédagogique nous a amenés à développer considérablement nos rapports avec nos collègues secondaires.

De leur côté, les associations de maîtres secondaires se sont donné une structure romande, le CARESP (Cartel romand des enseignants secondaires et professionnels), qui représente un facteur supplémentaire d'unité. Ainsi, progressivement, les barrières du cantonalisme et du corporatisme tombent grâce, en particulier, aux problèmes posés par la création de l'école romande. On assiste actuellement à un déplacement des compétences à propos de la représentativité du corps enseignant en matière de coordination scolaire. Si CIRCE I (degrés 1-4 dépendait exclusivement de la SPR, CIRCE II (degrés 5-6), le GROS, l'IRDP et les commissions « moyens d'enseignement » dépendent de la Conférence des présidents.

C'est pourquoi, considérant

a) la multiplicité des tâches incombant à l'actuelle Conférence des présidents ;

b) la volonté de la Conférence des chefs de DIP romands de ne traiter qu'avec l'ensemble des enseignants romands,

c) l'intérêt évident pour les associations d'enseignants de coordonner leurs efforts,

la Conférence des présidents a mis en place une commission composée de douze membres (2 par canton, soit un enseignant primaire et un secondaire) dont le mandat comprend l'étude de la création d'une fédération romande des enseignants.

2. KOSLO (Conférence des organisations suisses d'enseignants).

La création de la KOSLO en 1970 est venue à point pour permettre au corps enseignant suisse de prendre une position commune au sujet des nouveaux articles 27 et 27bis de la Constitution fédérale. Forte de 70 000 membres, cet organisme de discussion impressionne favorablement nos autorités. Toutefois, il serait faux de lui accorder une représentativité à toute épreuve. Les statuts de la KOSLO demandent à être modifiés. Par ailleurs, un certain manque d'information se fait sentir et la SPR doit se garder de se laisser isoler. Il est difficile de s'adapter aux réalités fédérales, il y faut une grande expérience ; c'est pourquoi, nous remercions particulièrement notre ancien président Jean John d'avoir accepté de représenter la SPR au comité de la KOSLO, remarquablement présidé par Hans Bäbler.

3. Associations internationales

Nos relations internationales ont été très bien décrites dans le numéro spécial de l'« Educateur » du 10 décembre (No 38) consacré à ce sujet. Aussi ne reviendrons-nous sur ce point que pour signaler les thèmes qui seront étudiés lors des congrès de cette année.

Le stage d'études régional européen de la CMOPE à Malte du 8 au 12 avril 1972 comprenait les sujets suivants :

1. Développement des programmes d'études pour les années 1980 ; Processus de l'évolution des programmes.

2. Le nouveau rôle des enseignants face à l'innovation et les programmes de formation à cet effet. La formation pédagogique en tant que préparation à l'évolution de l'enseignement : les nouvelles attitudes face à l'innovation.

3. L'enseignement à la diversité des auxiliaires didactiques (méthode « multi-média »).

4. L'abaissement des barrières entre l'enseignement à l'école et l'enseignement hors de l'école ; la souplesse des périodes de stages pratiques et d'études, aspect de l'éducation permanente.

5. Organisation scolaire conçue pour faciliter l'évolution: aménagement des bâtiments selon des plans adaptables au besoin ; la souplesse d'utilisation des ressources par les différentes écoles.

Congrès de la FIAI à Londres, du 25 au 28 juillet :

« La continuité de l'éducation jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ».

— Etude à laquelle la SPR a contribué par l'envoi d'un rapport important relatif aux structures scolaires.

Congrès de la CMOPE à Londres du 21 juillet au 8 août :

« L'articulation des enseignements primaire, secondaire et supérieur ».

L'intérêt de ces études est évident pour notre association ; c'est pourquoi la SPR y sera représentée.

VIII. TIERS MONDE

1. Aide aux pays africains

Le SLV et la SPR ont organisé des stages de perfectionnement pour nos collègues africains du Cameroun et du Congo. Il est à noter que les programmes des cours sont établis en accord avec les prescriptions et programmes officiels et que le choix des leçons est guidé par le principe de l'africanisation de l'école. Un nombre toujours croissant de maîtres de stages camerounais sont formés, ce qui laisse supposer que nos collègues africains seront bientôt en mesure de prendre sous leur contrôle ces opérations de recyclage lancées par les associations suisses. Nous exprimons nos vifs remerciements à H. Cornamusaz qui dirige ces cours avec compétence depuis 1966.

2. Aide technique — matériel didactique

Le service d'information de la Coopération technique du Département politique fédéral a pris contact avec la SPR pour créer des groupes de travail s'engageant à élaborer, pour la Coopération technique, du matériel didactique, sur les problèmes de développement. Ce matériel pédagogique sera mis à disposition des cantons ; il est spécialement destiné à sensibiliser notre jeunesse aux problèmes du tiers monde.

IX. CONCLUSIONS

Nous voilà arrivés au terme de ce long rapport qui ne prétend pourtant pas traduire avec exactitude les multiples interventions de la SPR. Nous y avons approfondi certains problèmes (la coordination scolaire par exemple) et passé sous silence des fonctions vitales pour notre association (l'« Educateur » par exemple).

Que les responsables des nombreuses activités dont nous n'avons pu faire mention n'en prennent pas ombrage mais qu'ils acceptent comme tous ceux qui ont collaboré à la bonne marche de la SPR les remerciements sincères du Comité central.

Le président.

Communiqué « Congrès SPR »

Chers collègues,

Les Congrès SPR répondent-ils encore à un besoin ? La formule actuelle doit-elle être entièrement revue et corrigée ? Quelques améliorations de détails suffiraient-elles à leur redonner les attraits qu'ils semblent avoir un peu perdus ?

Ce sont les questions que se posent les membres de la commission que le CC/SPR a formée dernièrement.

Afin de pouvoir y répondre de manière aussi objective que possible, nous avons pensé indispensable de procéder à une consultation des membres. Vous serez donc appelé très prochainement à donner votre avis sur ce problème, en remplissant un questionnaire. Celui-ci vous sera adressé directement et contiendra en plus des documents une enveloppe-réponse afin de faciliter le travail.

Les membres de la commission « Congrès SPR » vous engagent vivement à faire usage de cette possibilité qui vous est offerte de vous prononcer sur un sujet important et vous remercient d'ores et déjà de votre précieuse collaboration.

Pour la commission « Congrès SPR »,
J. John.

La sensationnelle nouvelle télécabine des
Marécottes à La Creusaz
vous fait admirer toutes les Alpes, du Mont-Blanc au Cervin. Piscine et zoo alpestres.

CAFÉ ROMAND St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
L. Péclat

Pour vos imprimés une adresse
Corbaz s.a.
Montreux

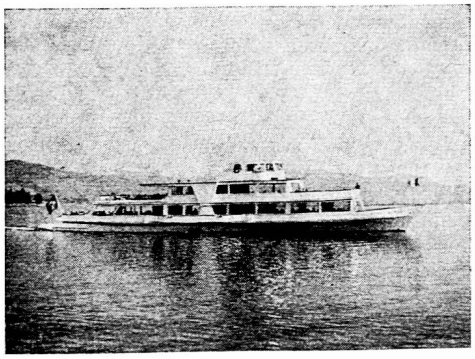

En bateau, allez visiter l'antique Château de Ripaille et son musée, à Thonon, ou le pittoresque village médiéval d'Yvoire.

Renseignements auprès de la Compagnie générale de navigation, Lausanne-Ouchy, qui vous remettra volontiers son Guide du Léman.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

Assemblée des délégués

CONVOCATION :

Mercredi 3 mai 1972, à 14 h. 15, Hôtel de la Navigation (1er étage), Ouchy-Lausanne.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Nomination de membres honoraires
4. Communications et propositions du Comité central
5. Nomination d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant
6. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations
7. Propositions et vœux des sections
8. Propositions individuelles

Comité central.

EFFECTIF / SECTIONS / DÉLÉGUÉS

Aigle	133	2 délégués
Aubonne	44	1
Cossonay	65	1
Echallens	52	1
Grandson	34	1
Lausanne	750	8
La Vallée	42	1
Lavaux	75	1
Morges	205	3
Moudon	60	1
Nyon	127	2
Orbe	100	1
Oron	32	1
Payerne / Avenches	81	2
Pays-d'Enhaut	26	1
Rolle	42	1
Sainte-Croix	37	1
Vevey	241	3
Yverdon	148	2

Lausanne, le 1er mai 1972.

Propositions individuelles et des sections

N'oubliez pas que, selon les statuts actuellement en vigueur, les propositions individuelles ou des sections pour le congrès doivent parvenir 15 jours avant celui-ci au CC.

Candidatures au CC

Notre président M. A.-G. Leresche (Vallorbe), arrive au terme de son mandat au congrès. Du fait de la démission de M. D. Fiaux, une seconde place est également à repourvoir.

Nous invitons donc les sections à faire parvenir sans tarder des candidatures au Comité central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Comité central.

Traitements du corps enseignant primaire

BREF HISTORIQUE

20 février 1970. Les motions des députés Petit, Gfeller et Clavel, le rapport sur l'enquête disciplinaire instruite contre les membres du corps enseignant primaire lausannois ensuite de l'arrêt de travail du 18 septembre 1969 incitent le Conseil d'Etat à désigner une commission chargée de lui faire des propositions sur la situation des instituteurs. Formée de 5 membres, elle est présidée par M. L. Guisan.

21 avril 1970. Mis au courant de la situation, le CC demande au Conseil d'Etat d'associer quelques représentants de la SPV aux travaux qui débutent.

27 mai 1970. Le CC, s'il n'est pas donné suite à son désir de participation, est cependant entendu longuement par la Commission dite « Guisan », devant laquelle il peut faire valoir la position de la SPV.

11 décembre 1970. Sur sa demande le CC est reçu une seconde fois par la commission.

28 décembre 1970. Le rapport de la Commission Guisan est définitivement adopté, il sera transmis au Conseil d'Etat.

3 février 1971. Le Conseil d'Etat, conformément à la loi sur le statut des fonctions publiques cantonales, charge la Commission paritaire d'étudier les propositions de la Commission Guisan.

Printemps et été 1971. La sous-commission de classification de la Commission paritaire consacre de nombreuses séances à l'examen des propositions de la Commission Guisan, en particulier à déterminer si elles sont compatibles avec la méthode d'évaluation des fonctions publiques cantonales.

19 mai 1971. Une délégation du CC est reçue par la sous-commission de classification.

23 septembre, 2 novembre 1971. La Commission paritaire plénière, après de longs débats, adopte les diverses propositions qui constituent son préavis au Conseil d'Etat.

22 novembre 1971. Sur demande du Comité central, son président et plusieurs membres sont reçus par une délégation du Conseil d'Etat.

10 décembre 1971. Décision du Conseil d'Etat.

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

1. **Classification.**

Fonctions	Classification actuelle	Classification nouvelle
Instituteur et institutrice primaires	15 - 19	15 - 20
Maîtresse ménagère	15 - 19	15 - 20
Maîtresse de travaux à l'aiguille	12 - 14	12 - 15
Maître de classe supérieure	21 - 24	21 - 24
Maître spécial	17 - 21	18 - 22
Maître de classe à option	18 - 21	18 - 22
Maîtresse enfantine	11 - 13	12 - 15
Maîtresse semi-enfantine	13 - 16	13 - 17

2. **Entrée en vigueur :**
1er juillet 1972.
3. **Heure supplémentaire de réception éventuelle, payée par la commune.**
Maintenue si elle est inscrite au programme.

COMMENTAIRES DU COMITÉ CENTRAL

1. **Positions défendues en 1970 et 1971.**
Durant ces deux années, le Comité central n'a cessé de lutter,
— pour une amélioration du salaire réel de tous les enseignants relevant du service primaire ;
— pour que les mesures prises ne le soient pas au préjudice de certains.
A chaque occasion propice, il a réaffirmé l'attachement de la SPV au statut actuel de l'enseignant, à la fois employé de la commune et du canton, situation qui implique le rétablissement d'une certaine autonomie communale en matière de rémunération.

2. **Action du Comité central.**
La décision prise en décembre par le Conseil d'Etat est le résultat d'une lutte longue, difficile, dure souvent. Une reclassification du corps enseignant primaire s'est en effet heurtée à des oppositions multiples. L'instituteur exerçant une des fonctions-type prise en considération pour l'établissement de la classification, certains craignaient, en particulier, qu'une modification même minime de sa place n'entraîne une cascade de revendications d'enseignants non bénéficiaires, ou d'autres fonctionnaires, désireux de maintenir une équivalence ou un écart peut-être injustifié, mais flatteur.
Le respect de l'équilibre réalisé en 1967 entre les diverses fonctions enseignantes du degré primaire, plus précisément le maintien au moins du nombre des classes séparant l'instituteur de ses collègues plus spécialisés fut longtemps compromis.

3. **Quelques obstacles majeurs.**
Parmi les **obstacles** auxquels se sont heurtées nos demandes, nous relèveront notamment :
— le souci d'une harmonisation de l'ensemble des fonctions enseignantes (primaire, secondaire, professionnelle) acceptable par les diverses associations concernées ;
— la nécessité d'une corrélation logique avec l'ensemble des fonctions de l'Etat ;
— la situation gravement déficitaire du budget cantonal pour 1972.

4. **Considérations sur les décisions du Conseil d'Etat.**
— Bien que tardive, l'amélioration décidée est la bienvenue. Si les modalités d'application, encore inconnues, s'efforcent de respecter les droits acquis, elle ne sera réalisée au détriment de personne. Jointe à la prime de fidélité récemment votée par le Grand Conseil, cette mesure améliorera le salaire réel de beaucoup ; elle rendra plus attractive la profession, du fait de la plus grande amplitude de la classification. Nous en savons donc gré à notre gouvernement.
— Ces mesures n'apportent cependant pas la solution à l'ensemble des problèmes qui figurent à l'origine du malaise ressenti depuis 1967 dans des cercles toujours plus larges du corps enseignant primaire. De l'avis du Comité central, elles ne récompensent pas encore de la façon la plus équitable les titulaires d'une fonction qui, par certains aspects, se distingue nettement de beaucoup d'autres.

STATUT DE L'ENSEIGNANT PRIMAIRE

Si la tâche de l'instituteur, formateur du pays de demain, est certes belle bien qu'ingrate et mal comprise souvent, son statut présente dans notre canton diverses particularités dont il incombe entre autres à la rémunération d'atténuer les désagréments :
— formation qui ne prépare strictement qu'à l'enseignement primaire ;
— possibilités de promotion minimes, quasi nulles pour certaines catégories de maîtres et maîtresses ;
— impossibilité de préférer au service de l'Etat de Vaud celui d'une commune, de la Confédération ou d'un autre canton ; difficulté presque aussi grande de trouver un emploi dans le secteur privé ;
— heures supplémentaires d'enseignement rétribuées inexistantes, à de très rares exceptions près ;
— absence d'indemnités spéciales venant compléter la paie ;
— obligation toujours valable, bien qu'injustifiée professionnellement (les exceptions actuelles sont à bien plaire et provisoires), d'habiter la commune, parfois le groupement scolaire, où l'on tient sa classe.
— nomination par l'autorité communale, le canton ne faisant que sanctionner, après vérification des conditions administratives.

CONCLUSION : POLITIQUE DU COMITÉ CENTRAL

Tirant la leçon des difficultés qu'éprouve le Conseil d'Etat à modifier notoirement notre classification, conscient par ailleurs de la détérioration des finances cantonales, le Comité central constate qu'une façon de remédier à la situation actuelle est d'accorder aux communes le droit de verser, dans des limites à définir clairement, une indemnité à leur personnel enseignant et d'assurer ainsi l'adaptation du salaire aux conditions locales.

Le Comité central continuera donc de réclamer le retour à l'autonomie communale en la matière, mais assortie d'une réglementation adéquate.

En outre, les justes demandes de la SPV n'étant qu'incomplètement satisfaites, le CC, toujours conformément aux décisions des derniers congrès et aux vœux de l'assemblée des délégués :

1. **Agira, dans le cadre de la Fédération et par son intermédiaire, en faveur d'une amélioration générale des traitements et des allocations sociales.**
2. **Interviendra pour une prochaine transformation de la préparation de l'instituteur, mesure estimée indispensable à la revalorisation morale et matérielle des enseignants primaires autant que nécessaire à la réussite réelle de toute réforme scolaire.**
3. **Rappellera au Conseil d'Etat, en temps opportun, les propositions de récompenser aussi la fidélité à une même fonction, principe dont l'application rendrait justice au dévouement de nos collègues restés longtemps et sans promotion au service de l'enseignement primaire.**
4. **Remerciera le Conseil d'Etat de l'amélioration accordée.**

COMITÉ CENTRAL
de la
Société Pédagogique Vaudoise

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

Permanence du calcul

« **Permanence du calcul** », 1re, 2e, 3e années : vendredi 21 avril dès 16 h. 15, au Collège de Beaulieu à Lausanne.

Centre d'initiation au cinéma

Le Centre d'initiation au cinéma va organiser une rencontre pour enseignants qui ont fait réaliser à leurs élèves des reportages, des films, des travaux divers utilisant le son et (ou) l'image.

Le programme provisoire de ces rencontres comporte :

— des présentations de travaux d'élèves ;

— des discussions et recherches en groupes sur les aspects pédagogiques et pratiques de ces travaux, ainsi que sur l'apport d'un tel travail pour une approche critique des moyens de communication de masse.

Les participants pourront se répartir en petits groupes selon leurs intérêts et le genre de travaux qu'ils réalisent avec leurs élèves.

Pour mieux répondre aux besoins des éventuels participants, nous avons préparé un questionnaire concernant leurs vœux pour ces rencontres et l'activité de leurs élèves.

Ceux qui s'intéressent à ces rencontres voudront bien nous demander ce questionnaire.

* * *

D'autre part, le CIC va publier régulièrement des informations qui seront adressées gratuitement à ceux qu'elles peuvent intéresser. Nous constituons actuellement une liste d'adresses. Nous n'écrirons dorénavant qu'à ceux qui nous auront communiqué leur nom en nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous, dûment complété.

Sur quels sujets désirez-vous recevoir des informations ?

☐ Rencontres d'enseignants et présentation de travaux d'élèves.

☐ Séances de cinéma au CIC.

☐ Programme de nos cours et séminaires.

☐ Nouvelles suggestions pour travaux d'élèves.

☐ Bibliothèque du CIC et nouveau service de prêt.

Votre adresse :

Nom ..... Prénom .....

Rue .....

No postal ..... Localité .....

Type de classe .....

Adressez sans retard ce bulletin au
Centre d'Initiation au Cinéma du DIP
Marterey 21
1005 **Lausanne** Tél. 22 12 82.

car dorénavant SEULS CEUX QUI SE SERONT AINSI INSCRITS RECEVRONT DE NOUVELLES INFORMATIONS. Le nouveau fichier d'adresses annulera l'ancien.

Cours d'italien

Vu l'intérêt qu'il a rencontré, un cours d'italien destiné à des débutants est à nouveau organisé par la Société pédagogique vaudoise ce printemps. Il se déroulera à Lausanne, collège de la Barre (au nord de la place du Tunnel), chaque lundi dès 18 h. 30.

La première rencontre est fixée au 2 mai 1972. Les participants voudront bien se rendre directement au lieu indiqué, munis de matériel pour écrire et du manuel :

« ARMIDA RONCARI, Corso preparatorio di lingua italiana per stranieri (Ed. Mondadori) », en vente à la librairie Mélisa, av. du Théâtre 3, à Lausanne.

Le cours pour élèves dits avancés se poursuivra le lundi à 17 heures dans le même bâtiment. Il est ouvert à tous ceux et celles qui possèdent déjà les connaissances élémentaires.

Aucune finance n'est exigée des membres actifs SPV qui suivent ces cours.

Le secrétaire central.

Place au pair

Une jeune collègue italienne cherche une place au pair à Lausanne pendant les mois de juillet, août et septembre. Elle désire avoir l'occasion de parler le français et, **si possible,** de suivre le cours de français de l'Université.

En contrepartie, elle se dit prête à faire n'importe quel travail. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au secrétariat central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne (tél. 27 65 59).

Le secrétaire central.

Congé à l'occasion du Congrès

Selon la lettre que nous avons reçu du chef du DIP : « Le congé est accordé aux maîtres qui désirent participer au Congrès, dans la mesure où les commissions scolaires, qu'ils auront prévenues, ne s'y opposent pas. »

Comité central.

Commission d'achats SPV

DÉSIREZ-VOUS...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, Electrophones, Chaînes High-Fidelity / Stéréo ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse : Commission d'achats SPV,
secrétariat central SPV,
ch. des Allinges 2,
1006 **Lausanne.**

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **bureau du personnel,** place de la Cathédrale 6, 1005 Lausanne, jusqu'au **3 mai 1972** dernier délai.

Echallens

Maîtresse de travaux à l'aiguille (avec enseignement pour les classes ménagère, collège secondaire, école primaire et classe supérieure .

Entrée en fonction : 19 juin 1972.

Lavey-Morcles

Instituteur primaire ;
Institutrice primaire.

Entrée en fonction : immédiate.

Leysin

Institutrice primaire.

Entrée en fonction : immédiate.

Mézières (Groupement scolaire de Mézières et environs)
Institutrice primaire (début d'activité à Carrouge).

Entrée en fonction : immédiate.

XVIe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE, LAUSANNE

PALAIS DE BEAULIEU, SAMEDI 13 MAI 1972

Rapport de gestion du Comité central de la Société pédagogique vaudoise pour l'année 1971-1972

I. PRÉAMBULE

Chaque année, à pareille époque, l'« Educateur » publie le rapport de gestion du CC/SPV, et chaque année également, les sociétaires ont l'impression, après l'avoir lu, que rien ne ressemble autant à un rapport qu'un autre rapport...

Pourtant cela ne devrait pas être, surtout en ce temps de bouleversements, de remises en question des valeurs, de réformes scolaires vaudoises, romandes, voire suisses. Il faudrait que le rapport de gestion soit l'occasion pour chacun, non seulement de prendre acte de ce qui a ou n'a pas été fait, mais encore de consacrer un temps de réflexion à tous les problèmes qui se posent à l'ensemble du corps enseignant, à notre société en particulier. Il importe que chacun se sente directement concerné, responsable des décisions prises comme de celles à prendre, que chacun quitte son rôle confortable de « spectateur » et de « critique » pour devenir « acteur ». N'y a-t-il pas, en effet, une flagrante contradiction dans l'attitude de beaucoup qui réclament à cor et à cri plus de participation, plus d'efficacité et qui, lorsqu'ils sont sollicités personnellement, allèguent toutes sortes d'excuses pour rester dans la passivité ?...

Notre propos n'est pas de jouer au censeur mais bien plutôt d'attirer l'attention des lecteurs sur le nouveau sens que nous essayons de donner à notre rapport. Nous nous efforçons de quitter le style « conseil d'administration », qui fait le tour de toutes les questions sans trop les approfondir, pour nous centrer essentiellement sur les faits marquants de l'année écoulée. Nous voulons par ce moyen vous donner un reflet fidèle de ce qu'a été l'activité de notre société, en même temps que vous informer des réalisations obtenues comme des questions en suspens ou à suivre de plus près. Nous espérons que cette formule vous agréera et retiendra tout votre intérêt.

Avant de pénétrer dans le vif du sujet, le Comité central tient à remercier spécialement les collègues qui œuvrent déjà dans de nombreuses commissions, démontrant ainsi la **vitalité** de la SPV.

II. VIE DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice 1971-1972, le nombre des membres de la SPV s'est accru de 70, chiffre fort réjouissant ; l'effectif de notre société s'élève ainsi à 2366 membres actifs, auxquels il faut ajouter 303 membres auxiliaires.

Comme chaque année, les changements de poste ont été très fréquents. Le secrétaire central et les présidents de section ont eu fort à faire pour tenir à jour la liste nominative des membres.

Ces derniers ont été, par ailleurs, très sollicités, car le Comité central leur a maintes fois demandé leur avis sur les problèmes pédagogiques et corporatifs vaudois ou romands, soit pas le canal de questionnaires adressés aux sections ou publiés dans l'« Educateur », soit par le moyen de commissions et assemblées diverses.

Les chiffres, à ce sujet, sont très éloquents :

Commission pédagogique et groupes d'étude	:	12 séances
Commission des retraites	:	2 »
Commission « Statuts SPV » et groupe faîtier	:	13 »
Commission de presse	:	6 »
Commission des achats groupés	:	11 »
Commission tripartite (SPV/SVMS/SVMEP)	:	8 »
Commission SPV « Structures SPR »	:	6 »
Comité de coordination (SPV/SVMS/SVMEP)	:	8 »
Assemblée des délégués SPV	:	4 »
Assemblée des délégués à la SPR et réunions préparatoires	:	6 »
Commission consultative de l'enseignement primaire	:	1 »
Commission « Jeunesse et Economie »	:	11 »
Commission « Salaire social »	:	1 »

III. ACTIVITÉ DU COMITÉ CENTRAL

Au cours des douze derniers mois, le Comité central a poursuivi, intensifié son activité dans de nombreux domai-

nes, dont, année après année, vous entretiennent ses rapports de gestion :

— statut et salaires des enseignants primaires ;
— nouvelles structures de l'école (CREPS-CIRCE) ; année « longue » ;
— participation à la gestion scolaire ; désignation de représentants dans de nombreuses commissions officielles, etc.;
— interventions auprès des autorités ;
— pédagogie (perfectionnement des maîtres durant l'année longue, séminaire de Crêt-Bérard, autres cours) ;
— relations avec d'autres associations (SPR, Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, SVMS, SVMEP, etc.) ;
— élaboration ou révision de statuts corporatifs (SPV, SPR, FEVE) ;
— information des membres et du public ;
— appui moral ou financier à des collègues ;
etc., etc.

Plutôt que d'obéir à la tradition, nous ordonnerons la suite de ce rapport en deux parties :

— réalisations principales de l'année écoulée ;
— objectifs.

A) **Réalisations principales**

Parmi celles-ci, l'**élaboration de statuts** tint une place particulièrement importante en 1971.

1. **Statuts de la Société pédagogique vaudoise :** Commencée en 1968, la refonte de nos structures devrait s'achever lors du Congrès du 26 avril par l'adoption du nouveau projet mûrement réfléchi et mis au point par une commission ad hoc.
2. **Statuts de la Fédération vaudoise des enseignants.** Répondant à un vœu formulé lors du Congrès de janvier 1968, la création d'une fédération regroupant tous les enseignants du canton, qu'ils soient primaires, secondaires ou professionnels, se réalise enfin : les statuts de la FEVE (Fédération vaudoise des enseignants) seront, en effet, soumis au Congrès de mai. Réalistes, les auteurs n'ont pas voulu risquer qu'un refus ou le vote d'un amendement par l'une des trois sociétés retardent d'un an au moins la naissance de cette fédération. Ils ont donc réservé très largement l'autonomie des associations ; ils ont cependant créé l'organisme qui permettra une meilleure harmonisation des politiques des trois sociétés, qui imposera un échange d'idées et d'informations et, surtout, qui habituera à vivre ensemble et à penser « enseignant ».
   La graine est semée, souhaitons un heureux développement de cette FEVE.
3. **Structures de la Société pédagogique romande.** Plus ancienne encore, la décision de la SPR de modifier ses structures a connu, elle aussi cette année, un premier aboutissement conforme aux désirs de notre société cantonale :
   — Réalisation du secrétariat permanent : première étape consistant en l'engagement d'une dactylo à mi-temps.
   — Non-demande d'admission à l'USS, parce que prématurée ; début des études en vue de la création d'une fédération romande des enseignants.

☆

La **rémunération** fut, évidemment, un souci majeur. Si les espoirs ne se sont certes pas tous concrétisés, des résultats intéressants ont néanmoins été obtenus.

4. **Reclassification :** L'« Educateur » de ce jour vous renseigne longuement sur cet objet ; il nous sera donc permis d'être bref. Nous rappellerons simplement que, sauf pour les maîtres de classe supérieure reclassés en 1970 déjà, la mesure qui entrera progressivement en vigueur dès le 1er juillet prochain correspond à une augmentation du traitement annuel maximum final de Fr. 1050.— à Fr. 2100.— suivant la catégorie.
5. **Prime de fidélité.** Il s'agit là d'une renvendication déjà ancienne des fonctionnaires vaudois. Cette prime sera versée dès la cinquième année passée au service de l'Etat ; elle augmentera peu à peu et atteindra son maximum la 19e année. C'est en fait une augmentation du traitement réel de Fr. 500.— à Fr. 1200.— par an.
6. **Maître de classe à option.** Sitôt la reconnaissance officielle du titre de maître pour l'enseignement dans les classes à option obtenue, le Comité central est intervenu pour que la fonction ainsi créée soit classée par le Conseil d'Etat. La demande aboutit en 1971 déjà ; dès le 1er juillet prochain, ces maîtres et maîtresses seront en classe 18-22. Le Comité central ne pouvait se désintéresser du sort de ceux et celles, maintenant âgés, qui durant des années tinrent les classes à options, payant de leur personne et prouvant par leur réussite la justesse de cette conception des dernières années de la scolarité obligatoire. C'est donc avec une satisfaction toute particulière que nous avons appris les mesures transitoires dont ils bénéficient.
7. **Deuxième cours pour vocations tardives.** Suite à notre seconde intervention en faveur des maîtres formés par le cours dirigé par M. P. Aubert, le statut de ces enseignants a été aménagé une nouvelle fois. D'ici deux ou trois ans, ainsi qu'on le leur avait laissé espérer au début de leur formation, leur salaire sera complètement harmonisé avec celui de leurs collègues du même âge issus des écoles normales.

☆

Rarement autant que durant la période qui s'achève, un Comité central aura eu l'occasion de se rappeler qu'il préside une société **« pédagogique ».**

8. **Cours de perfectionnement.** Invité par le Département de l'instruction publique à s'exprimer au sujet des cours de perfectionnement prévus à l'intention du corps enseignant durant l'année longue, le Comité central a énoncé quelques règles dont le respect par les organisateurs de cette ébauche de formation continue lui apparaissait indispensable.
   Cours pendant le temps d'école, faculté pour chacun de choisir garantie au maximum, séminaires quand la chose est possible, fréquentation de cours organisés par d'autres institutions ou en vue d'obtenir un nouveau titre reconnu, etc., nos propositions ont été largement admises... en principe, avant de l'être, tout nous permet de le supposer, dans la pratique.
9. **Séminaire de Crêt-Bérard.** Il reste, évidemment, sous la seule autorité de la SPV. Cette année toutefois, sur notre demande, il se déroulera après les vacances d'automne et ses cours seront reconnus à l'égal des officiels.
10. **Ecole romande.** Fréquemment réunie, secondée par des groupes de travail si nécessaire (math., français, etc.), la commission pédagogique a donné une assise solide aux interventions de Charles Cornu, notre représentant à CIRCE. Que ce soit lors des séances de coordination organisées par les associations romandes ou durant les débats de la commission officielle, il a pu s'exprimer avec autorité. Certes, toutes nos propositions d'amendements n'ont pas abouti ; la majeure partie en a néanmoins été adoptée et influencera la rédaction défi-

nitive des programmes, de celui des mathématiques modernes tout particulièrement, qui fut profondément remanié à l'instigation des Vaudois.

11. **Fournitures scolaires.** Chargée de réunir et d'examiner les vœux et les observations du corps enseignant au sujet des fournitures officielles puis de faire des propositions au département, une commission corporative dite des « Fournitures scolaires » a été décidée et organisée. Elle tiendra vraisemblablement sa première séance fin avril.

☆

Cette partie du rapport, bien qu'elle se refuse à être exhaustive, ne saurait s'achever sans qu'il soit fait allusion à **trois domaines** où de notables améliorations furent enregistrées.

12. **Information.** L'information de nos membres fut l'objet de soins particuliers. Par rapport à l'année précédente, mentionnons :
    — l'envoi d'un bulletin d'information contenant, entre autres, les rapports de nos représentants au CREPS ;
    — l'insertion d'articles plus nombreux dans l'« Educateur » pour renseigner sur les traitements, l'année longue, etc. ;
    — l'envoi de quelques rectifications à la presse journalière. Bien que destinées évidemment en premier au grand public, elles n'en informent pas moins les enseignants.

13. **Participation.** Elle fut désirée plus soutenue, d'abord, **de la part de nos membres.** Dans ce but, quelques initiatives furent prises :
    — création de groupes de réflexion (une douzaine actuellement), pour étudier la réforme de l'école vaudoise ;
    — consultation par l'intermédiaire de l'« Educateur » sur la forme et la matière à donner aux cours de perfectionnement de l'année longue ;
    — publication des programmes romands CIRCE, chaque lecteur étant invité à faire part de ses observations au président cantonal ;
    — distribution d'une formule aux présidents de section afin qu'ils puissent nous indiquer ceux de leurs membres qui s'intéressent à une question pédagogique ;
    — réunion d'une assemblée extraordinaire des délégués pour débattre de l'activité des groupes du CREPS où la SPV est représentée.

    Obtenir pour les associations professionnelles, **de la part des autorités,** la reconnaissance du droit de participer plus complètement aux divers travaux :
    ce souci explique, d'une part nos demandes d'entrevues à diverses autorités et nos lettres aux responsables de commissions qui n'étaient plus convoquées depuis trop longtemps, d'autre part, la désignation de nombreux représentants dans des commissions officielles, le droit d'informer le CC de leurs travaux leur étant évidemment reconnu.

14. **Relations avec les associations professionnelles.** Informé par son président des objets à l'ordre du jour des séances où il se rendait, le Comité central a pu non seulement le conseiller sur la position à adopter mais encore enrichir sa documentation et son argumentation sur un point ou l'autre. Le résultat de cette méthode de travail se manifesta par un renforcement indéniable du rôle et du poids de notre société dans ces organismes, SPR et conférence des présidents d'associations de Suisse romande notamment.
    Quant au comité de coordination SPV-SVMS-SVMEP l'évolution enregistrée dès 1970 se poursuit et s'accentue. La franchise et l'animation des débats, le nombre grandissant, bien qu'encore trop modeste, des démarches entreprises en commun en font un lieu de rencontre toujours plus important.

B. **Objectifs**

Comme dans le chapitre précédent, nous nous abstiendrons de passer en revue tous les objets qui, année après année, se retrouvent au centre des préoccupations du Comité central. Par contre, afin d'aider celui-ci dans son activité au cours des douze prochains mois et de lui permettre, si nécessaire, de parler avec autorité, sûr du soutien de la Société pédagogique vaudoise, nous vous demanderons d'approuver, confirmer plus souvent (sous réserve évidemment des amendements que vous jugeriez opportuns d'y apporter), les positions défendues par notre association dans quelques domaines.

Pratiquement, nous soumettrons successivement à votre vote, lors de la discussion de cette partie du rapport par l'assemblée générale, neuf propositions rédigées sous forme de résolutions ; les voici :

1. **Réforme de l'Ecole vaudoise**
   La SPV est favorable à la réforme de l'Ecole vaudoise. Elle maintient cependant les réserves exprimées par le Congrès de 1971, en particulier quant à la nécessité d'une réelle participation des associations d'enseignants aux études et aux expériences en cours — à commencer par celle de Vevey — et à la possibilité qui doit être offerte aux maîtres primaires d'enseigner également aux niveaux supérieurs.

2. **Statut des enseignants**
   La SPV demande un statut horaire semblable pour les maîtres primaires et secondaires sitôt que, dans le cadre d'une expérience par exemple, les uns et les autres sont amenés à enseigner, dans des conditions identiques, aux mêmes élèves.

3. **Formation des maîtres**
   Si, afin de n'en pas retarder le début, la SPV admet que la réforme de l'école vaudoise commence avant qu'une transformation fondamentale de la préparation des maîtres et maîtresses primaires ne soit intervenue, elle insiste cependant pour que celle-ci se réalise dans les plus brefs délais possibles. Elle devra comprendre une formation de base concrétisée par l'obtention d'une maturité et un apprentissage professionnel reçu dans un institut pédagogique.

4. **Formation continue**
   Conformément aux thèses votées lors du Congrès SPR de La Chaux-de-Fonds, la SPV se déclare partisane de l'organisation dans notre canton d'une formation continue des enseignants de tous les degrés. Elle demande, en particulier, que ce qui aura été créé en vue des cours de perfectionnement de l'année longue soit maintenu et que les principes qui auront présidé à cette première réalisation restent valables. D'ores et déjà, le Comité central doit se soucier de cette formation durant l'année 1973-1974.

5. **Traitements**
   La SPV est d'avis que l'aménagement de la rétribution des enseignants primaires vaudois doit se poursuivre :
   — par une amélioration des traitements réels servis par le canton à ses fonctionnaires (13e mois ou autre formule) ;
   — par un retour à l'autonomie communale en la matière ;

— par le versement de véritables allocations familiales.

Elle approuve donc le programme proposé par le CC dans l'« Educateur ».

6. **Retraites**

Lors de la refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, rendue nécessaire par la dernière révision de l'AVS, la SPV fait confiance à son comité pour défendre les droits des assurés, l'âge de la retraite facultative en particulier.

7. **Semaine de cinq jours**

La SPV confirme son vote du Congrès 1971 au sujet de la semaine de cinq jours à l'école. Elle demande à son comité et à ses représentants dans les organismes concernés de veiller à ce qu'une décision soit prise dans un délai raisonnable.

8. **Liberté de domicile**

La SPV désire la suppression de l'entrave à la liberté de domicile des enseignants qui figure à l'article 129 de la Loi sur l'instruction publique primaire.

9. **Relations avec les associations vaudoises d'enseignants**

Sans attendre que la FEVE commence son activité, et indépendamment d'elle, la SPV encourage ses responsables à développer une collaboration suivie avec les autres associations vaudoises d'enseignants et à rechercher la coordination de leurs efforts dans des domaines toujours plus nombreux.

IV. CONCLUSION

Tout ce qui précède montre que notre société, contrairement à ce qu'on entend dire trop souvent dans ses rangs, est ACTIVE et DYNAMIQUE. Les résultats obtenus, il faut le dire, l'ont été au prix de dures luttes et d'un labeur incessant, de sacrifices même de la part de tous les membres du Comité central et du secrétaire central.

Ils ont droit à la confiance de tous. Ce principe admis, notre SPV, à nouveau unie, pourra continuer à œuvrer, avec autorité et efficacité, pour améliorer sans cesse le statut de ses membres comme la qualité de l'école vaudoise, pour le plus grand bien des enfants qui nous sont confiés.

Pour le Comité central de la Société pédagogique vaudoise :

A.-G. Leresche, président.

Rapport financier SPV

I. CAISSE GÉNÉRALE SPV

Exercice 1971

PERTES ET PROFITS (RÉSUMÉ)	DOIT	AVOIR
Cotisations et abts à l'« Educateur, produit net		208 391.30
Intérêts divers nets (./. droit de garde		903.50
Remboursement de l'impôt anticipé 1970		268.50
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du congrès, délégués	65 453.10	
Fédération	6 033.40	
Impôts	133.35	
Palmes	182.60	
Contribution à la caisse de secours	11 830.—	
Cours de perfectionnement	2 018.65	
Congrès, assemblées SPV	5 778.95	
Commissions SPV et subventions	8 336.75	
Administration générale	29 087.15	
Traitements, allocations, prest. sociales	46 306.30	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	19 078.75	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, enveloppes, etc.	9 798.—	
Bénéfice de l'exercice	5 526.30	
	209 563.30	**209 563.30**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971	ACTIF	PASSIF
Caisse	469.79	
Chèques postaux	32 057.04	
Livrets de dépôts	20 741.70	
Titres	20 000.—	
Mobilier et machines	7 015.80	
Débiteurs	4 586.—	
Créanciers		45 177.80
Fonds de réserve		14 806.75
Fortune pour balance		24 885.78
	84 870.33	**84 870.33**

PELLICULE ADHÉSIVE
HAWE®
SELBSTKLEBEFOLIEN
P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. Jean-Claude Badoux,
En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

STATISTIQUES

En 1971, le secrétariat a enregistré 789 mutations :
237 admissions
171 démissions et décès
94 changements d'état civil
287 changements d'adresse

Effectif au 1er janvier 1972

Membres actifs et auxiliaires	2669
Membres d'honneur et honoraires	723
	3392

Lausanne, le 1er mars 1972.

Le CC SPV.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mardi 7 mars 1972, à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives ; elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes ; elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :
1. D'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.
2. D'en donner décharge au caissier et au Comité central.
3. De donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 7 mars 1972.

Les vérificateurs :
Jean Monnier *Nicole Desponds* *Raymond Jaccard*

II. CAISSE CORPORATIVE « SECOURS ET INVALIDITÉ » SPV

Exercice 1971

	DOIT	AVOIR
Pertes et profits (résumé)		
Versement de la caisse générale		11 830.—
Intérêts divers		2 557.80
Remb. de l'impôt anticipé 1970		472.50
Fonds Boissier		100.—
Produits de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		16 259.45
Allocations au malades ayant subi une baisse de traitement	13 950.—	
Allocations au décès	6 000.—	
Secours, allocations aux orphelins	2 805.85	
Impôts et émoluments	1 070.45	
Administration	4 377.40	
Assemblées et divers	987.65	
Réserve pour réparations	2 000.—	
Augmentation	28.40	
	31 219.75	**31 219.75**

Bilan au 31 décembre 1971	ACTIF	PASSIF
Caisse	107.21	
Chèques postaux	9 450.43	
Cédules	21 816.—	
Titres	27 500.—	
Livrets de dépôts	32 936.20	
Immeuble et installations	319 725.30	
Hypothèques		168 156.60
Fonds d'entretien immeuble		18 622.90
Fortune pour balance		224 755.64
	411 535.14	**411 535.14**

Sauf erreur ou omission.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE SECOURS

Exercice 1971

1. **Immeuble :** l'année écoulée n'a été marquée par aucun événement particulier.
   1.1. Profitant de l'absence de dépenses importantes, il a été procédé à quelques travaux de réfection devenus urgents dans deux appartements.
   L'état de vétusté de la tuyauterie et du chauffe-eau occasionnera toutefois d'ici quelques années des dépenses assez élevées.
   1.2 En dépit d'un aménagement durant les derniers mois, le loyer des appartements reste fort modéré.
2. **Ressources :** les ressources qui s'étaient élevées à Fr. 28 000.— en 1970 voisinent cette année les Fr. 30 000.—. Si le produit des cotisations augmente régulièrement, l'immeuble reste néanmoins la principale source de revenus.
3. **Prestations.**
   3.1. **Aide statutaire, allocations aux orphelins et secours.** Si 1970 n'avait vu que peu de nos membres toucher les prestations dues en cas de maladie de longue durée, il n'en a pas été de même en 1971. 9 membres durant des périodes s'étendant de 1 à 10 mois ont, en effet, eu droit à cette aide statutaire.
   3.2. **Allocation au décès.** 5 familles ont été touchées par le décès d'un de nos membres actifs ; elles ont bénéficié du versement habituel (Fr. 1000.— + Fr. 250.— par enfant à charge).
   3.3. **Cédules.** Plusieurs prêts ont été sollicités l'an dernier. 5 nouvelles cédules ont été accordées ; leur nombre a ainsi passé à 11, leur montant total de Fr. 14 846.— à Fr. 21 816.—.
4. **Cotisations :** bien que le total des prestations statutaires versées aux membres en 1971 soit nettement supérieur à celui de ces dernières années (1970 : Fr. 11 193.70 ; 1971 : Fr. 22 755.85), le résultat de l'exercice fait apparaître un léger bénéfice. Sans faire preuve d'un optimisme exagéré, il est permis de penser que les dépenses retomberont à un niveau normal en 1972. Le maintien de la cotisation à Fr. 5.— semble donc se justifier.
5. **Conclusion :** l'importance des prêts et de l'aide statutaire accordés l'an dernier par la Caisse de secours à des membres actifs de la SPV ou à leur famille, est la preuve du rôle éminemment utile, indispensable bien souvent, que notre institution sociale continue de jouer.

Lausanne, le 1er mars 1972.

Le conseil d'administration de la Caisse de secours.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie le mardi 7 mars 1972, à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier et son aide pour la tenue exemplaire de ses livres et la parfaite ordonnance de toutes les pièces ; elle le remercie de lui avoir donné les explications indispensables et les commentaires.

Elle vous propose :
a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
b) d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;
c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 7 mars 1972.

Les vérificateurs :
Jean Monnier *Nicole Desponds* *Raymond Jaccard*

RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS DE LA SPV

Société vaudoise et romande de secours mutuels

Collectivité SPV

Effectifs

Au 31 décembre 1971, la collectivité SPV comptait 1930 membres : Hommes : 698. Femmes : 1178. Enfants : 54. C'est dire qu'elle franchira vraisemblablement le cap des 2000 en 1972. La progression est régulière (1862 en 1970). Année après année, elle s'augmente des nouveaux brevetés dont la majorité tient à bénéficier des avantages de la convention passée entre la SPV et la SVRSM.

Résultats de l'exercice 1971

	Cotisations	Prestations
Frais médicaux et pharmaceutiques	461 075.—	717 620.—
Assurance complémentaire d'hospitalisation G-H, N-O	201 032.—	102 519.—
Participations et franchises	77 928.—	
Totaux	740 035.—	820 139.—

Le déficit (80 000 francs en chiffre rond) n'est que théorique, car les subsides fédéraux le couvrent entièrement et absorbent également des frais généraux.

C'est en définitive un modeste boni de 8 465 fr. qu'on enregistre, soit 4 fr. 38 par assuré. On peut en déduire que les cotisations ont été calculées sans optimisme ni pessimisme exagérés.

Une constatation s'impose toutefois. Ce sont les catégories d'assurance complémentaires d'hospitalisation (G-H et N-O) qui permettent de compenser en partie l'énorme déficit des frais médicaux et pharmaceutiques (— 256 545 fr.). Ces frais poursuivent leur ascension vertigineuse. Le recours à deux ou même plusieurs médecins simultanément, la multiplication des analyses de laboratoire, les frais croissants de radiologie et les prestations spéciales obèrent toujours plus lourdement les finances des caisses-maladie.

Une ascension fulgurante

Quelques chiffres illustrent cette évolution :

	1964	1971
Cotisations et participations par assuré	152.—	381.—
Prestations de la caisse	142.—	425.—

En pour cent, la progression a été de 150 % pour les cotisations et participations, tandis qu'elle est de 200 % pour les prestations de la caisse.

Quand cette escalade va-t-elle s'arrêter ? Nul ne saurait le dire. Le projet de révision de la LAMA (Loi fédérale sur l'assurance maladie et les accidents) ne rassure guère ceux qu'inquiète une évolution apparemment irréversible.

Remarquons que, pour la collectivité SPV, les résultats sont, depuis 2 ans, satisfaisants. Permettront-ils de parer à l'augmentation du tarif médical cantonal (qui sera revu au 1er juillet prochain) et à une éventuelle augmentation du forfait hospitalier ? Il est trop tôt pour le dire.

La nouvelle franchise à 20 fr. au minimum

Dès le 1er janvier de cette année, la LAMA précise : « Les assurés majeurs doivent verser, par cas de maladie, une participation aux frais médico-pharmaceutiques de 10 % (comme auparavant, réd.), mais au minimum de 20 fr. pour les assurés de la classe I et 30 fr. pour les assurés de la classe II (franchise) ».

Est réputé cas de maladie pour la perception de la franchise, le traitement d'une ou de plusieurs maladies par le même médecin ou chiropraticien au cours d'une période de 90 jours. La continuation du traitement par un autre médecin ou chiropraticien, l'envoi par le premier médecin ou chiropraticien chez un confrère, de même que la poursuite du traitement d'une même maladie au-delà du 90e jour ne sont pas considérés comme nouveaux cas de maladie. (LAMA, ordon. V, 26).

Ajoutons qu'aucune participation n'est perçue en cas de :

1. Traitement hospitalier.
2. Tuberculose.
3. Cure balnéaire ou convalescence.
4. Maternité.

Traitements dentaires

Ils ne relèvent pas des obligations des caisses-maladie. Toutefois, la SVRSM verse des prestations sur la base d'un règlement spécial que chaque assuré a reçu dans le courant de 1971 avec les conditions générales d'assurance.

Ces prestations sont limitées aux maladies des gencives et du tissu entourant les dents, ainsi qu'aux extractions dentaires.

Aucune prestation n'est accordée pour la conservation des dents (plombages, couronnes, etc.), ni pour des traitements esthétiques.

La nouvelle LAMA imposera peut-être aux caisses les prestations dentaires. Ce sera un progrès certain mais qui se traduira nécessairement par une majoration des cotisations.

Hospitalisation en privé

En octobre 1971, les cliniques les plus fréquentées de Lausanne pratiquaient les prix suivants pour la chambre et la pension seulement :

	Mi-privé	Privé
La Source	70.—	100.—
Montchoisi	75.—	90.— à 150.—
Cécil	60.— à 65.—	75.— à 150.—
Bois-Cerf	45.— à 60.—	60.— à 105.—

Que chaque assuré examine son complément d'hospitalisation G-H ! Le soussigné enverra, sur demande, à tous les assurés la documentation appropriée et les formules de demande de modification d'assurance. Une augmentation des prestations n'est possible que jusqu'à 60 ans.

Il faut être assuré

Nous sommes bien placé pour apprécier les services éminents que rend la collectivité SPV à ses membres frappés par la maladie. Plus personne ne devrait s'exposer à affronter la maladie sans être assuré. Nous pensons aux jeunes qui, démissionnaires de l'AI obligatoire, seraient tentés d'abandonner toute couverture au moment où ils entrent dans la vie active. Le risque est trop gros pour qu'ils l'assument avec légèreté. Collègues qui avez l'expérience de la maladie et de ses conséquences, renseignez ces jeunes sur les risques qu'ils courent !

Conclusion

D'une façon générale, la vie de notre collectivité SPV s'est déroulée normalement. Des centaines de collègues ont amélioré leurs prestations complémentaires en cas d'hospitalisation en privé. Cela a provoqué un lourd travail administratif mais le jeu en valait la chandelle, si l'on nous permet cette expression.

Une remarque enfin : nous recevons encore trop de notes d'honoraires de médecins dits « indépendants » qui ne sont pas accompagnées de la feuille-maladie. Répétons une fois de plus que l'assuré doit demander une feuille-maladie au soussigné dans les 3 jours qui suivent la première consulta-

tion ou visite, quel que soit la médecin consulté. Si le médecin est « conventionnel », il prend la feuille-maladie et touche ses honoraires directement de la caisse. C'est le système du tiers payant. Si le médecin est « indépendant », l'assuré doit conserver la feuille-maladie, la joindre à la note d'honoraires et envoyer le tout au soussigné. La caisse, au vu de la note détaillée (acquittée ou non) effectue le décompte, envoie à l'assuré le montant dû. Dans ce cas, c'est au patient de payer les honoraires du médecin. C'est le système du tiers garant.

Qu'on nous permette de remercier les membres de la collectivité SPV de leur gentillesse qu'atteste le courrier quotidien. Que soient remerciés aussi tous ceux qui demandent leurs feuilles-maladie par carte ou par lettre. Le téléphone engendre souvent des malentendus (au double sens du terme) et des confusions regrettables.

Bonne santé à tous (c'est le bien le plus précieux) et cordialités sincères de votre secrétaire

Fernand Petit,
Gottettaz 16,
1012 Lausanne.

Ecole Pestalozzi

La décision de réorganiser l'école Pestalozzi date de dix ans bientôt. Avant d'engager des sommes très importantes dans des constructions qui limiteront inévitablement l'évolution des méthodes éducatives, préalablement même à toute discussion autour de plans, il fut estimé indispensable d'entreprendre une recherche sur les méthodes pédagogiques et psychologiques actuelles les mieux adaptées à de légers débiles mentaux caractériels.

L'analyse et la comparaison de ces principes et de leur application en Suisse et à l'étranger, l'étude de leur évolution probable ont permis d'élaborer une doctrine, de déterminer ensuite avec la précision nécessaire les objectifs particuliers de la maison ainsi que les moyens que leur réalisation exigera. Travaux du comité, du directeur, de diverses commissions ad hoc aboutiront à faire de l'école Pestalozzi un établissement moderne où collaboreront des éducateurs, des instituteurs et les autres spécialistes toujours plus nombreux de la psychopédagogie médico-sociale.

Le but final de l'équipe ainsi constituée restera d'ailleurs, en définitive, toujours le même que celui de l'Asile rural vaudois créé en 1827 à Echichens : permettre à des enfants prétérités au départ dans l'existence de s'intégrer à la vie sociale et professionnelle.

Le second semestre de 1971 vit s'achever ces études. Au début de cette année, les autorités compétentes, tant fédérales que cantonales furent nanties de projets précis et parfaitement motivés les renseignant exactement sur les locaux qu'il était utile de bâtir, le coût probable et le financement de leur construction, la couverture enfin des frais d'exploitation de l'institution rénovée. Espérons que les pourparlers avec les pouvoirs publics (assurance invalidité, justice, etc.), sollicités d'accorder des subsides importants aboutiront rapidement. Il sera alors possible de passer à l'étape suivante : le choix d'un architecte.

L'avenir, si importante sa prospection puisse-t-elle être, ne doit cependant pas faire oublier ou négliger le présent. Sous la direction de M. J. Besson et de M. J.-J. Karlen, son adjoint, l'école Pestalozzi a pu poursuivre son utile travail sans graves problèmes... si ce n'est sans soucis. Neuf éducateurs et cinq moniteurs, entre autres, se sont consacrés à 55 enfants, pour la bonne moitié des protégés de l'AI. Ils ont voué un soin tout particulier à mettre grands et petits pensionnaires en contact avec l'extérieur. Les élèves des deux dernières années ont ainsi eu l'occasion de visiter des usines et des ateliers de la région puis d'effectuer un premier stage d'un jour, suivi d'un second d'une semaine, dans l'une de ces entreprises.

Ponctuée par les traditionnelles « fêtes » (Noël, soirée scolaire, joutes sportives, mini-marathon, camps d'été et d'hiver, quinzaine à vélo à travers la Suisse, etc.) si nécessaires pour éclairer la monotonie de toute vie dans un internat, l'année s'est écoulée paisiblement, sans même qu'il y ait eu une seule fugue à déplorer.

Que tous, personnel de maison, éducateurs, instituteurs et directeurs en soient remerciés !

P. Nicod.

Commission disciplinaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1971

Cette commission a été chargée de l'étude d'un seul dossier en 1971. Elle a tenu deux séances, le 28 avril et le 24 juin.

Ces délibérations ne concernaient pas l'un des membres de la SPV.

G. Bovay.

Groupe de travail radioscolaire

RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE DE TRAVAIL RADIOSCOLAIRE DURANT L'ANNÉE 1971

Le groupe de travail radioscolaire existe depuis le mois de décembre 1970. Il est formé de :

M. Eric Laurent, préposé à la recherche et à l'information pédagogiques dans le canton de Neuchâtel ;

Mme Schmid-Kreis, chef du département éducation et culture à la SSR,
ainsi qu'un enseignant de chaque canton.

Votre serviteur représente ainsi le canton de Vaud.

A la suite du renouvellement de la commission régionale et du développement donné aux émissions radioscolaires, il a été nécessaire de créer de nouveaux organes, dont précisément le « groupe de travail ».

Notre groupe de travail, qui a une valeur pédagogique, doit suggérer des thèmes, proposer des auteurs, critiquer les émissions et être en contact constant avec les groupes cantonaux.

Le groupe de travail s'est déjà réuni douze fois au studio de Lausanne. Il a préparé la grille des programmes de l'année scolaire 1971-1972, travail considérable puisque cela représente près de 80 émissions diverses pour les trois degrés. Il a essayé de répondre aux vœux des enseignants en leur proposant une grande variété de sujets :

Pour les petits, contes, problèmes de circulation, leçons de solfège, initiation à la musique.

Pour les moyens, leçons de rédaction, géographie, histoire, évocations littéraires, présentation de grandes figures suisses, musique.

Pour les grands, une nouveauté, très appréciée semble-t-il, une fois par mois : un magazine d'actualité puis des émissions d'instruction civique en rapport avec les élections, des présentations d'écrivains, d'initiation active à la chanson actuelle, d'histoire, de folklore, de musique classique.

Le groupe de travail ne se contente pas de concevoir la « grille des programmes », il est là pour veiller, dans la mesure du possible, à la qualité formelle des émissions ainsi qu'à leur efficacité.

Le groupe de travail s'occupe déjà activement de la grille des programmes 1972-1973. Il a proposé une innovation dans le domaine des émissions pour les petits. Le programme du mois sera axé sur un centre d'intérêt indiqué au cours de la première émission, le sujet sera repris en sciences naturelles (2e), puis par un conte ou des comptines (3e) et enfin la 4e émission sera consacrée aux créations d'élèves, créations inspirées par le sujet du mois.

Voici quelques sujets retenus : la promenade, la forêt, la maison, Noël, la musique, enfants du monde.

Le groupe de travail espère vivement que les enseignants vaudois donnent davantage leur avis au sujet des différentes émissions radioscolaires, par l'intermédiaire de fiches critiques jointes aux feuillets de documentation.

Merci d'avance.

Pully, le 17 février 1972.

Bertrand Jayet,
représentant vaudois,
maître de classes supérieures à Pully.

Commission cantonale du cinéma scolaire

Composition de la commission :

Inchangée, président, M. François Rostand, inspecteur scolaire, Lausanne.

Cette commission cantonale n'a tenu en 1971 qu'une séance plénière en décembre. La plupart de ses membres ont soit : assisté au visionnement et au choix des films disponibles sur le marché, susceptibles d'être achetés par la Centrale scolaire de Berne, soit contribué à développer l'initiation au cinéma dans nos classes vaudoises, ou encore collaboré à l'activité du CIC, qui joue un rôle toujours plus important dans notre canton.

Centrale du film scolaire de Berne

D'une manière générale, le nombre des locations de films a fortement augmenté (95 300 bobines, soit de 17 %), bien qu'un léger recul ait été constaté dans les cantons d'Uri et Vaud. Signalons par contre une brillante reprise du Tessin où les bandes louées se sont accrues de 55 %. Les 210 écoles vaudoises ont loué 6800 bobines. Notre filmothèque dispose actuellement de 1368 sujets avec 2588 copies. La production de films d'enseignement, cités dans notre dernier rapport, a pu être accélérée grâce à l'aide de quelques subsides cantonaux.

Collaboration nationale

Des difficultés déjà souvent relatées quant à la production de films suisses d'enseignement ne se sont guère aplanies. Il existe effectivement une Commission centrale suisse du film d'enseignement et d'éducation cinématographique groupant les délégués des trois associations faîtières et des départements de l'instruction publique, chargée de répartir les contributions cantonales : solution compliquée, et qui à notre avis, manque de clarté, source de mésentente et de réticence. Preuve en est : la rentrée des subsides cantonaux n'a pas atteint les ¾ des montants fixés.

Collaboration internationale

La collaboration internationale en revanche joue fort bien. Chacun des 34 pays membres ne délègue qu'un représentant au CIME (Conseil international des moyens d'enseignement). La Suisse en a déjà retiré des avantages intéressants, par l'obtention de films étrangers à des conditions très favorables.

Situation financière de la Centrale

Une gestion prudente et l'attribution de subsides de la Confédération ont permis un bouclement légèrement bénéficiaire, toutefois ceci au détriment des abonnés. En effet, le nombre des copies disponibles ne suffit plus à couvrir toutes les demandes dans un délai normal. Il faut actuellement les réserver 4 à 6 semaines à l'avance. N'oublions pas que la Centrale est également victime de l'inflation.

Faits réjouissants

Une collaboration depuis longtemps souhaitée est enfin établie avec la Télévision suisse. Un groupe de travail s'efforce d'éliminer les obstacles surtout d'ordre juridique qui s'opposaient à la prise en distribution des films de télévision par les Centrales. Déjà plusieurs productions du Centre expérimental de télévision du cycle d'orientation à Genève sont à disposition. De plus en plus, fort heureusement, l'usage du film à l'école prend sa véritable place, et non plus un caractère occasionnel (à la fin des trimestres...). Il devient un instrument de travail.

Initiation au cinéma

Dans ce domaine, de réjouissants progrès sont constatés, du moins dans certaines régions. Signalons une excellente réussite dans les classes primaires de Lausanne. Nous nous plaisons à la relater. Sous la direction de M. F. Rostand, insp. scol., 57 classes sur 62 (6e, 7e, 8e, 9e) décident d'y participer librement. Les maîtres intéressés sont convoqués préalablement, renseignés par des fiches et par la vision des principales séquences du film choisi, commentées par des spécialistes du CIC. Une projection a lieu ensuite pour l'ensemble des élèves et la discussion du film se poursuit dans chaque classe, facilitée par le matériel fourni aux maîtres et aux élèves (questionnaires, fiches, etc.). Citons parmi les films étudiés : « Quatre garçons dans le vent », « Jeux interdits », « Rivière sans retour ». Expérience fructueuse d'une école moderne dont il est superflu de souligner l'intérêt et l'efficacité. Des essais semblables pourraient se généraliser dans le canton. Le CIC est à votre disposition pour leur réalisation.

Activité du CIC

Il n'est point facile de résumer en quelques lignes l'activité débordante de ce centre et son rôle de plus en plus important dans l'enseignement moderne. Notre canton dispose là d'une création d'une réelle valeur, citée en exemple dans plusieurs cantons ou autres pays. Son chef, M. J.-P. Golay, et ses collaborateurs à temps partiel y font œuvre de pionniers avec un dynamisme efficace et une compétence indiscutée.

Un matériel de plus en plus perfectionné et complet contribue à cette tâche grandissante. Citons : l'achat d'un bus avec un équipement itinérant, l'acquisition d'une table de montage facilitant l'analyse des films, et la réalisation de photogrammes et de clichés pour les fiches, la diffusion dans plusieurs écoles de films sur l'information, la publicité, la pollution, les étrangers, l'aménagement du territoire, etc.

De très nombreux cours ont été organisés en 1971 pour les enseignants et les stagiaires sur : photographie, interviews et reportages, ciné-débat, tournage en 8 mm, étude émission TV, cours de didactique de la formation du specta-

teur, et entre autres, cours d'information pour les 2/3 des maîtres de français des collèges. Pour éviter une surcharge ou une dispersion du CIC, le secrétariat général étudie la création d'un office responsable de l'introduction des moyens audio-visuels dans l'enseignement.

Pour terminer, peut-on émettre un vœu : Que des contacts plus étroits se nouent entre le CIC et les maîtres en formation de nos trois Ecoles normales.

Fontaines, le 11 mars 1972.

R. Pécoud,
inst. rapporteur.

Commission de la centrale de documentation scolaire

Renouvelée l'an dernier, la commission se compose ainsi :

Président : M. Hermann Rochat, inspecteur scolaire
Membres : MM. Ernest Cavin, directeur de l'enseignement primaire,
André Moret, directeur de la Centrale,
Jean-Marcel Bataillard, doyen de l'Ecole normale de Lausanne,
et les soussignés, délégués SVP

La commission s'est réunie en novembre 1971 et a pris connaissance du rapport de son directeur, qui multiplie les efforts pour renouveler et compléter le matériel disponible. Le nombre des objets commandés est en légère régression ; peut-être certains se découragent-ils lorsqu'ils ne reçoivent pas le matériel demandé ; toutefois, à certaines époques de l'année, la coïncidence des demandes d'objets identiques est telle qu'il est impossible de satisfaire tout le monde. Afin d'améliorer la situation, divers tableaux seront acquis en plus grand nombre ; d'autre part, nous suggérons à nos collègues de renverser parfois l'ordre du programme, en géographie notamment ; enfin, au risque de passer pour ingénu, rappelons que, dans une leçon de choses, le tableau ne remplace pas l'objet !

Le classeur ne se prête guère à l'insertion des listes de tableaux et collections nouvelles, qu'il faudrait répartir dans l'ensemble du catalogue ; l'édition d'une brochure très simple est envisagée ; elle sera renouvelée périodiquement et distribuée à tous les membres du corps enseignant.

Les délégués SPV tiennent à exprimer de vifs remerciements à M. André Moret, directeur, ainsi qu'à ses collaborateurs, MM. Maendly et Pache.

Madeline Eberhard
Institutrice
Lausanne

Jean-J. Desponds
Maître de cl. sup.
Colombier

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, OSL

Les brochures OSL continuent à procurer beaucoup de joie à toujours plus d'enfants. Le chiffre des ventes a augmenté. Ce n'est pas seulement un succès matériel, mais surtout un succès moral. Dans toutes les langues 1 242 564 brochures furent vendues lors du dernier exercice, dont environ 108 000 en langue française. Rappelons que depuis sa création l'OSL a fourni 29 millions de brochures. L'objectif capital de l'œuvre reste le même : amener au plaisir de lire les jeunes dès leurs débuts de l'apprentissage de la lecture.

Année après année, les aides financières lui restent fidèles ainsi que les innombrables collaborateurs de vente : instituteurs et institutrices. Que tout le monde soit remercié de sa fidélité.

G. Falconnier.

« Le Crapaud à lunettes »

Ce journal plaît à tout le monde. C'est incontestablement une réussite due au talent de son rédacteur M. André Jobin et d'une équipe de collaborateurs compétents. Les bandes dessinées sont de qualité, l'humour est fidèle au rendez-vous, le Crapaud donne à la lecture la place qui lui est due et n'oublie pas de nous guider vers la nature. La boîte aux lettres, toujours bien remplie, témoigne de l'intérêt des lecteurs. Tout va donc très bien. Sauf les finances. C'est le problème de tous les journaux romands ! Les frais sont énormes. Il faudrait pouvoir doubler le nombre des abonnés. Espérons que le corps enseignant primaire et secondaire, qui fait déjà beaucoup, pourra, petit à petit, faire ce miracle.

G. Falconnier.

« Cadet Roussel – Yoyo »

Nouveau venu, Yoyo remplace Cadet Roussel. Faisant bloc avec ses vieux frères défunts, le nouveau-né déclare être dans sa 36e année et présente dans des habillages nouveaux les joies enfantines de toujours. Bricolages, coloriages, contes, jeux, on retrouve tout ce qui a fait depuis longtemps le bonheur des petits. En plus quelques articles documentaires : Icare, l'hibernation, les esquimaux, les ours, le « vaisseau » de Blanchard (1784).

Bonne chance à Yoyo aux prises, lui aussi, avec une pompe à finances qui grince un peu.

G. Falconnier.

Le GRETI en 1971 et 1972

Le groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction a connu un essor réjouissant, le nombre de ses membres a augmenté de plus de 15 %.

La publication du groupe : « Techniques d'Instruction » a abordé les grands thèmes pédagogiques de l'heure :

— Education permanente,
— Enseignement programmé,
— Enseignement assisté par ordinateur,
— Mathématique moderne,
— Langues vivantes et laboratoires de langues,
— Grammaire,
— Enseignement de l'histoire,
— Technique éducationnelle,
— Heuristique,
— Détermination des objectifs,
— Pédagogie institutionnelle.

D'autre part, la remarquable étude : « La Suisse au-devant de l'éducation permanente » est le fruit des travaux de l'une de ses commissions.

Des journées d'études, des séminaires ont permis d'approfondir non seulement les sujets déjà cités à propos de la revue « Techniques d'Instruction » mais d'en aborder d'autres encore :

— Télévision et éducation et Télévision en circuit fermé
— Les moyens audio-visuels
— Sensibilisation à la dynamique des groupes
— Mode d'évaluation de l'enseignement

— Techniques de créativité
— Techniques d'administration et de supervision scolaire.

La SPV entretient avec le GRETI les meilleures relations puisqu'elle a mis à disposition du Groupe des locaux pour loger son administration, elle manifeste ainsi l'intérêt qu'elle lui porte ainsi que l'importance qu'elle accorde à son activité.

M. B.

Commission d'achats SPV

Le Comité central nous suggère de présenter un rapport d'activité de l'an 1971, pour renseigner nos collègues.

Nous pensons être un « quadrige » au service des membres de la SPV, voire de la SPR, dont l'activité est dénotée par la variété et la fréquence des « Actions » qu'il leur propose. Or, tous en ont l'idée précise en lisant l'« Educateur », au cours de l'année...

Nous avions publié en juin dernier nos actions 1969 à mi-1971, nous voulons bien les énumérer pour notre activité totale à ce jour :

grille-pain aspirateur lave-vaisselle fer à repasser
congélateur perceuse machine à écrire lampe solaire
cuisinière machine à coudre chaînes Hi-Fi skis
choix d'appareils ménagers Bosch et, début 1972, disques.

Nous espérons avoir œuvré avec succès, considérant le nombre imposant de « clients » qui ont répondu positivement à nos offres. Nous nous permettons une seule remarque :

« La commission d'achat ne dispose pas d'un fonds de roulement (ce qui l'empêcherait de proposer des articles avec un pourcentage de rabais intéressant ; qui dit fonds de roulement dit retenue sur le bénéfice). Elle travaille dans le but de vous faire bénéficier des pour-cent maximums possibles. Aussi est-elle en droit de demander à chacun de bien vouloir payer **sans délai à la livraison** ». Nous avons des engagements, auprès de nos fournisseurs, que nous devons respecter si nous voulons vous faire profiter des rabais obtenus sans que nous subissions de pertes dues à un retard du règlement de nos factures. Et ces factures sont trop importantes pour que nous puissions avancer personnellement de telles sommes.

Merci de votre intérêt, de vos suggestions ou remarques. Tout cela nous est précieux. Merci aussi de ne pas nous tenir rigueur si un fournisseur se fait « tirer l'oreille » pour les livraisons, cas fort rares heureusement.

ATTENTION !

Tous les paiements doivent être effectués, **dès 1972,** auprès de **notre caissière :** Mlle Albine Gillabert, pour décharger la comptabilité du secrétariat central. Mais en **aucun cas** vous ne devez payer au fournisseur, ce qui nous complique aussi la tâche. Utilisez le bulletin de versement que nous joignons à toute facture.

Et maintenant : à vos plumes pour suggérer les articles que vous aimeriez voir dans une de nos prochaines actions !

Notre adresse pour la correspondance :
Commission d'achats de la S.P.V.
Secrétariat général
Chemin des Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

VOYAGES CULTURELS
aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1972 sur demande

Voyages Pour l'Art

70, ch. du Devin
1012 LAUSANNE
Tél. (021) 32 23 27

18, rue de Lausanne
1201 GENÈVE
Tél. (022) 32 40 74
(14 - 18 h.)

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Ecole de service social
Centre de formation d'éducateurs spécialisés
Centre de formation à l'animation
Ecole d'ergothérapie
Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud,** lic. ès sc. péd.

19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ✆ 32 61 31

Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures, au chemin de Grand-Vennes 6, 1010 Lausanne

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 1970

Dans sa séance du 13 octobre 1971, l'Assemblée des délégués à la Caisse de pensions a admis à l'unanimité le rapport de gestion pour l'exercice 1970 présenté par le conseil d'administration. De ce rapport, nous tirons les quelques chiffres et renseignements suivants :

Bilan : Au 31 décembre 1970, le capital de la Caisse de pensions se montait à Fr. 354 745 000.—, en augmentation de Fr. 30 327 000.— par rapport à l'exercice précédent.

Pertes et profits : Durant l'exercice 1970, les prestations de la caisse se sont élevées à Fr. 24 112 500.—, à savoir Fr. 19 593 000.— de pensions, Fr. 405 000 de suppléments temporaires et Fr. 4 913 500.— de remboursements de contributions.

Mouvement des affiliés

Au début de l'exercice, soit au 1er janvier 1970, l'effectif était de 6271 assurés et de 2137 déposants d'épargne, soit un total de 8408 affiliés. Au 31 décembre de la même année, il se montait à 6382 assurés et à 2428 déposants d'épargne, avec un total de 8810 affiliés. Si l'ensemble des affiliés augmente ainsi en un an de 4,8 %, cette augmentation n'est que de 1,8 % pour les assurés contre 13,6 % pour les déposants d'épargne.

Le nombre des pensionnés ascendait en 1970 à 2795, répartis de la façon suivante : 336 pensions d'invalidité, 1504 pensions de retraite, 841 pensions de veuve, 22 pensions d'enfant d'invalide, 91 pensions d'orphelin, une allocation spéciale.

En 17 ans, la proportion des pensionnés a diminué de 14 %, celle des assurés de 16 % alors que celle des déposants d'épargne a augmenté de 214 %.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE LA CAISSE

Le mandat des membres du conseil d'administration et des membres de l'Assemblée des délégués arrivait à échéance à fin 1971. Dès 1972 et pour une durée de 4 ans, la Caisse de pensions sera gérée par les instances suivantes :

Conseil d'administration : MM. Bertrand de Haller, président, et Marcel Brawand, administrateur, n'étant pas rééligibles pour une nouvelle période, le conseil d'administration aura la composition suivante pour la législature 1972-1975 :

MM. A. Rochat, ancien, et E. Kuttel, ancien, tous deux représentant le personnel, et d'autre part MM. D. Emery, ancien, P. Haslebach, nouveau, et J.-J. Leu, nouveau, ces trois membres représentant l'Etat.

Bureau de l'Assemblée des délégués : dans sa séance de décembre 1971, l'Assemblée des délégués s'est donnée le bureau suivant pour la nouvelle législature :

Président : M. M. Rochat, en remplacement de M. P. Jaquier.

Vice-présidents : MM. C. Freymond (personnel) et A. Benoit (Etat).

Secrétaire : M. L. Subilia.

RÉVISION DE LA LCP

La révision de la loi sur la Caisse de pensions fait actuellement l'objet de travaux d'une commission d'experts présidée par M. A. Warnery, ancien secrétaire général du Département des finances.

La Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, gérante de notre caisse, est représentée à cette commission par M. Taillens et notre conseil d'administration par son président.

Il est à prévoir que les travaux de cette commission seront longs. De plus, aucune décision ne pourra être prise avant que l'on connaisse la future loi cadre fédérale sur la prévoyance, vieillesses, survivants et invalidité. La question se posera de savoir s'il faudra procéder à une refonte complète de la loi, ou si une révision partielle suffira.

P. Duruz, Yverdon.

Ecole de Mémise

Quarante-deux à quarante-cinq enfants ont fréquenté l'Ecole de Mémise pendant l'année scolaire 1971-1972.

Ce printemps dix jeunes filles nous quittent et trois en septembre. Destination :

— entraînement manuel : « Les Fourmis »
— coiffure pratique
— cuisinière pratique
— ateliers
— ateliers protégés
— apprentissage ménager
— aide d'hôpital
— aide de crèche
— mécanographe.

Nous attendons une quinzaine de nouvelles en général de 7 à 10 ans. Cette année a été caractérisée par l'extension de nouveaux cours :

— cours de gymnastique féminine par un professeur, comprenant cours de natation et cours de skis (camp de Saint-Cergue) ;
— cours de gymnastique corrective donné par une physiothérapeute ;
— application toujours plus approfondie par M. le pasteur Kropf de sa méthode d'enseignement du catéchisme par ses cours audio-visuels et graphiques ;
— extension des ateliers de travaux manuels et de travaux d'art ;
— mise en pratique de la désescalade de l'autorité pour les grandes de 15 ans et plus ; acquisition d'une autonomie aussi complète que possible.

Cette année 1971-1972 fut particulièrement intéressante car elle fut axée sur la recherche de l'art de travailler ensemble dans une collectivité enfants et adultes, adultes ensemble pour le bien des enfants.

G. et H. Ehinger.

Ecole et famille

Rapport non parvenu.

Croix-Rouge de la jeunesse

Rapport non parvenu.

genève

Equipe de rédaction : rédacteur responsable, Jean Mermoud, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier. Collaboratrices : Liliane Urben, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon ; Josiane Charbonnier, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

Compte rendu des séances des délégations des 13 et 17 mars 1972

Assistent à ces séances :

M. A. Christe, directeur de l'enseignement primaire, qui préside.

Deux représentants de la direction ; M. R. Grob, président de la SPG, ainsi que 8 représentants de l'association ; M. J. Thioly, président de l'AMSEP et 1 représentant.

A l'ordre du jour :

L'examen du projet du nouveau règlement de l'enseignement primaire ainsi que l'étude des propositions de modifications ou d'adjonctions proposées par la SPG.

Réd. — Il est évident qu'il s'agit d'une étude longue et parfois fastidieuse. Nous nous bornerons à ne mettre en évidence que les points les plus importants.

Cahier des charges de l'inspecteur (art. 7)

La SPG renonce à demander l'insertion d'un cahier des charges dans le règlement, à condition que l'animation pédagogique figure dans l'énumération des attributions de l'inspecteur. La SPG demande par contre que les critères de choix et de nomination figurent dans les IR (instructions réglementaires).

Cahier des charges de l'inspecteur de discipline spéciale ainsi que celui des assistants pédagogiques (art. 8)

La SPG renonce également à l'insertion dans le règlement. Elle demande par contre que soient clairement définis les charges et les statuts des assistants pédagogiques. Les assistants doivent apporter leur appui au maître, leur rôle est d'animer, et non de contrôler. Si, dans certaines discipines, l'inspecteur ne peut assumer seul le contrôle, il faudra envisager de nommer des inspecteurs adjoints.

Directeurs d'institutions et d'écoles d'altitude

La SPG ne demande pas que le cahier des charges figure dans le règlement. Elle souhaite par contre une certaine unification et désire être tenue au courant des travaux en cours.

Séance des délégations et compétences des associations professionnelles (art. 10)

La SPG estime que les délégations représentent une instance qui se situe à un niveau comparable à celui de la conférence des inspecteurs. Elles doivent donc figurer dans le règlement.

Formation continue

La mention de formation continue doit apparaître dans le règlement, les modalités pouvant en être définies ultérieurement.

Leçons données par les maîtres de disciplines spéciales (art. 17 IR)

La SPG trouve l'article contraignant. L'obligation qu'a le maître d'assister aux leçons ne devrait pas figurer dans cet article.

Association des parents

Il devrait en être tenu compte dans le nouveau règlement.

Education sexuelle

La SPG s'élève contre l'obligation de demander l'avis de tous les parents avant de répondre aux questions des enfants. Dans la pratique, cette mesure est inapplicable. La question sera reprise en délégations avec des représentants du SSJ.

Congé syndical

C'est le président de l'association qui adressera les demandes à la DEP.

Congés accordés aux nouveaux brevetés

Etant donné l'investissement de l'Etat, le congé d'une année (ou plus) ne sera accordé qu'à partir de la 4e année d'enseignement.

Licenciement en cas de suppression d'emploi

Cette situation doit être prévue dans le règlement.

Réintégration

La SPG souhaite une amélioration des conditions de réintégration, une priorité devant être accordée aux brevetés sur les candidats.

Leçons de natation

La SPG s'élève contre la rédaction de l'art. 46 qui, dans sa forme actuelle, peut être lourd de conséquences, pour le maître, en cas d'accident. Un texte plus nuancé, qui mentionnerait deux sortes de leçons (avec et sans le maître de natation) semblerait préférable.

Classes blanches, vertes, bleues

La SPG demande plus de souplesse pour la modification, en fonction des conditions atmosphériques, de l'horaire.

Divers

Suppression des dérogations concernant l'activité au-delà de 62 ans

La SPG accepte l'application de cette mesure. Toutefois, celle-ci ne devrait intervenir avant 1973, ceci afin de pouvoir prévenir assez tôt les personnes concernées.

Réintégration

A une question de la SPG, il est répondu qu'une personne qui a démissionné peut être réintégrée dans un délai limite de 3 ans après la démission (ce qui peut faire 6 ans si l'on tient compte des 3 ans de congé que l'on peut obtenir).

COGMEP

La DEP a l'intention de constituer, en marge de la commission générale des moyens d'enseignement (GOCMEP), une série de sous-commissions (une par discipline).

Ces commissions seront composées :

— de l'inspecteur « spécialiste »;
— du maître de méthodogie de la discipline ;
— d'un enseignant désigné par la SPG.

Ces sous-commissions seront à la disposition de la COGMEP.

La SPG donne son accord.

J. Mermoud.

SPG : assemblée générale

Mardi 9 mai 1972, à 20 h. 15,
Université, salle 59.

Ordre du jour :

1. P.V. de la dernière assemblée. Admissions.
2. Recrutement. Point de la situation après notre entrevue avec le président, M. Chavanne.
3. GROS.
4. Règlement de l'enseignement primaire.
5. Divers.

Comme vous pouvez le constater, programme copieux !

Nous comptons sur une nombreuse assistance.

Le comité.

« Aide et volontariat en Algérie »

Par l'entremise de l'Institut Henry-Dunant, l'Association « Aide et volontariat en Algérie », dont le siège est à Paris, vient de nous transmettre la proposition suivante qui pourrait éventuellement intéresser un de nos membres :

Postes à pourvoir : Un poste d'instituteur et un poste de monitrice d'arts ménagers.

Lieu de fonctions : Village de Djémila, Kabylie près de Tizi-Ouzou.

Date de prise en fonctions : 1er juillet 1972.

Durée de fonction : Un an avec reconduction éventuelle.

Salaire : contrat algérien pour l'instituteur et indemnité de Fr. français 1 000.— env. pour la monitrice.

Logement : gratuit de 4 pièces.

Prestations sociales : prise en charge complète.

Voyages aller et retour : pris en charge par l'association.

Nous attirons l'attention des éventuels candidats sur le fait que ces deux postes peuvent très bien être pourvus par un instituteur marié dont l'épouse aurait quelques connaissances élémentaires de coupe et de tricot ainsi que des problèmes de l'artisanat : tissage, broderie, etc.

Cette proposition pourrait convenir à des personnes jeunes, dynamiques, ayant l'esprit ouvert ainsi qu'une certaine souplesse de caractère, et désireuse de vivre une expérience enrichissante.

Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent se mettre en rapport, le plus tôt possible, avec :

L'INSTITUT HENRY-DUNANT,
M. Jacques VIGNE,
3, rue de Varembé. Tél. (022) 33 81 30
1202 Genève,

qui se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires.

J. Mermoud.

« La crise de l'éducation et ses remèdes » *

C'est le titre que Robert Dottrens donne à son dernier livre.

Son épigraphe, empruntée à Mauriac, situe l'ouvrage : « Un romancier de mon âge a un peu l'impression qu'il a toute sa vie recommencé le même livre, qu'il a toujours les mêmes choses à dire ».

La crise de l'éducation et ses remèdes, c'est en effet la synthèse des idées-clés de l'œuvre de Dottrens. C'est aussi un point de rencontre : celui qui fait converger les vues prospectives d'un homme qui a toujours vécu avec 20 ou 30 ans d'avance sur son époque et l'actualité. Rarement ouvrage n'a été aussi opportun que celui-là : il constitue non pas la réponse aux questions que l'évolution récente nous pose avec insistance, mais sans aucun doute des éléments de réflexions essentiels. La crise de l'éducation, voilà plus de trente ans que R. Dottrens la vit, la sent, l'analyse et en prévoit l'évolution. Voilà trente ans, qu'année après année, ouvrage après ouvrage, il propose des remèdes, des réformes. Certaines propositions sont admises, réalisées, certaines apportent des améliorations non négligeables. La plupart des solutions préconisées pourtant sont trop révolutionnaires pour être prises en considération. Trop révolutionnaires. Jamais utopiques !

Dottrens est avant tout un praticien qui sait de quoi il parle : il faut ici mentionner un autre de ses livres récents : « L'école expérimentale du Mail ». Vingt-cinq années d'expériences authentiques décrites en 200 pages dont certaines doivent être connues de tous ceux que l'aventure pédagogique passionne. Cette aventure dont Dottrens a fait sa vie et qui a forgé sa pensée.

Une pensée réexposée, en une étonnante synthèse qui traite de tout le système éducatif, des principes élémentaires qui devraient aider les parents dans leur tâche éducative avant l'école, aux réformes universitaires indispensables en passant par l'école primaire, le cycle d'orientation et les études secondaires supérieures.

Les lignes de force de la démarche de Dottrens correspondent très précisément aux recherches actuelles que toute la Romandie entreprend pour trouver sa cohésion sur le plan de l'enseignement. Qu'il s'agisse de démocratisation des études, de l'orientation scolaire, de l'actualisation des programmes, de l'orientation professionnelle académique, des notes, de la formation des maîtres, il y a abondante matière à réflexion et la simplicité du style ne rend que plus évidente la solide logique qui est à la base de ce document.

Cela a été dit : rien de vraiment nouveau par rapport aux textes précédents de Dottrens, et cependant, rien n'est désuet, rien n'est dépassé !

L'intérêt majeur de cette nouvelle publication est qu'elle constitue beaucoup moins un traité de pédagogie générale ou expérimentale, qu'une analyse sociologique critique très complète de notre système éducatif et qu'à ce titre, il ne peut laisser aucun de nous indifférent. Chacun peut trouver à la lecture de « La crise de l'éducation et ses remèdes » une meilleure connaissance de notre école et, du même coup, des motifs d'action nouveaux pour un type d'enseignement enfin mieux adapté à notre époque.

R. Grob.

* **Robert Dottrens :** « La crise de l'éducation et ses remèdes ». Delachaux et Niestlé. Décembre 1971.

Passage des maîtres primaires au cycle d'orientation

Depuis 1970, le comité de la Société pédagogique genevoise est en discussion avec le Département de l'instruction publique afin que le passage des maîtres primaires au cycle d'orientation soit possible.

Il s'est appuyé, au cours de ses démarches, sur les procès-verbaux des séances des délégations (de 1960 à 1963, moment de la création du CO) et sur plusieurs textes officiels. En mars 1970, par la note no 14 au corps enseignant, la direction de l'enseignement primaire n'ouvrait plus d'inscriptions au

CO : pour le DIP les accords convenus en 1963 prenaient fin avec le passage au CO des dernières classes de 7e.

Depuis la première lettre datant du 18 avril 1970 jusqu'aux dernières circulaires adressées à ses membres, la SPG n'a cessé de défendre ce qu'elle estimait être un droit pour les instituteurs et ce qui aux yeux du département n'a jamais été qu'une dérogation transitoire aux principes généraux concernant les diverses catégories du personnel enseignant. Après la dernière discussion du 8 mars 1972, qui semble, du point de vue du département, marquer le point final de toute cette longue tractation, il convient d'établir un bilan.

1. Dans le cadre de la **formation continue** du corps enseignant, les instituteurs désireux d'obtenir un poste dans l'enseignement secondaire doivent être en possession d'une des licences universitaires admises. Pour faciliter aux instituteurs l'acquisition de cette licence, il est prévu qu'après avoir obtenu une demi-licence et être resté au service de l'enseignement primaire pendant au moins 5 ans, un instituteur peut être admis au cycle d'orientation. Il se verra alors confier un poste d'environ 12 à 14 heures hebdomadaires d'enseignement, cet horaire partiel devant lui permettre, dans les deux années suivantes au maximum, de passer les examens universitaires requis pour l'obtention de la licence.

Durant cette période, l'intéressé continuera à bénéficier de son traitement complet.

Le comité de la SPG estime qu'il s'agit d'une procédure très favorable et qu'il convient d'accueillir avec satisfaction.

Cependant, il convient de remarquer quant à la validité intrinsèque du brevet, que celui-ci n'a toujours d'autre valeur dans l'enseignement que d'ouvrir les classes primaires, et de compenser 12 mois des études pédagogiques secondaires, ceci compte tenu, de surcroît, de 5 années d'activité pédagogique. Le brevet ne sort nullement valorisé de cette première étape de formation professionnelle continue.

2. La dérogation qui, dans la politique du DIP, devait permettre à X maîtres d'accompagner chaque année l'effectif de X classes de 7e au CO et qui arrivait à échéance en avril 1970, a, grâce à l'action du comité, été étendue à l'ensemble du personnel qui aurait pu être concerné par les accords convenus en 1963.

Cette possibilité sauvegardée pour tous les enseignants primaires brevetés avant 1964 et ayant tenu des degrés 7, 8 ou 9 doit être considérée comme une démarche positive de la SPG, en dépit de son caractère limité dans le temps (jusqu'en 1975) et de la forme « ultimatum » que prend l'inscription actuelle. Par contre, le comité a pris acte avec regret de la décision du DIP de ne pas prendre en considération l'inscription éventuelle des personnes n'ayant pas pu, pour des raisons souvent indépendantes de leur volonté, tenir un degré 7, 8 ou 9.

3. Il constate en dépit de nombreuses interventions à ce sujet, que le règlement fixant le statut professionnel des maîtres primaires enseignant au CO n'est toujours pas établi et que les maîtres qui voudraient savoir ce que sera leur fonction légale au cycle d'orientation ne peuvent pas le consulter.

Pour le comité : le président :
R. Grob.

Séance des délégations du 25 février 1972

Ordre du jour :

1. Recrutement ;
2. Passage des instituteurs dans l'enseignement secondaire ;
3. Statut des maîtres principaux ;
4. Règlement de l'enseignement primaire ;
5. Divers.

En ce qui concerne les points 1 et 2 (recrutement et passage des instituteurs dans l'enseignement secondaire), le chef du département n'avait donné aucune réponse à la date du 25 février.

Entre-temps des décisions ont été prises, elles feront l'objet de deux articles dans le prochain « Educateur ».

POINT 3 : STATUT DES MAITRES PRINCIPAUX

Avant de discuter des revendications des maîtres principaux, M. Christe fait remarquer qu'en 1969 la SPG avait adressé un mémoire demandant pour les maîtres principaux des conditions de travail mieux adaptées aux tâches à réaliser ; pratiquement toutes ces demandes avaient été acceptées à l'époque ;

notamment :

a) **libération des élèves à la rentrée des classes ;**
b) **les maîtres principaux sont associés à l'organisation des classes ;**
c) **les maîtres principaux sont associés à l'étude des constructions scolaires ;**
d) **allégement de leur travail avant et après la rentrée des classes** (candidats mis à disposition) ;
e) **les postes de maîtres principaux sont mis au concours ;**
f) **les maîtres principaux sont nommés après avoir enseigné au moins 2 ans** (dérogation lorsque aucune inscription n'est enregistrée) ;
g) **les indemnités pour le principalat ont augmenté** de plus de 30 %.

Par contre la DEP n'a pas accepté que les maîtres principaux soient autorisés à s'absenter quand leur classe est tenue par un maître de discipline spéciale ; elle a refusé également d'associer les maîtres principaux à l'étude des problèmes pédagogiques, car elle estime que la fonction du maître principal doit rester d'ordre administratif.

En résumé, presque toutes les revendications de 1969 ont eu une suite favorable.

M. Christe aborde ensuite les nouvelles revendications des maîtres principaux transmises dans une lettre du comité de la SPG datée du 15 février 1972.

Dans ce document, la SPG se réfère au rapport rédigé par la commission des maîtres principaux, ce rapport mentionne l'existence d'un certain malaise ; il cite le rapport SEPI qui indique un désir de changement de la part des inspecteurs ; il signale des anomalies et des carences dans les domaines suivants :

a) **remplacements** (qui s'occupe de la classe quand il n'y a pas de remplaçant ?) ;
b) **appui aux candidats et aux nouveaux brevetés ;**
c) **utilisation du matériel subventionné et du matériel de sciences ;**
d) **animation pédagogique du bâtiment ;**
e) **unité de doctrine dans un bâtiment.**

M. Christe constate que l'essentiel des remarques de ce rapport porte sur des domaines où le maître principal n'est pas habilité à intervenir.

R. Grob fait remarquer que les maîtres principaux ne souhaitent pas s'occuper de ces problèmes mais **constatent** seulement que des problèmes existent dans la répartition des tâches incombant aux maîtres principaux et aux inspecteurs.

M. Christe rappelle que le département n'a pas l'intention de modifier quoi que ce soit dans la répartition des responsabilités des maîtres principaux et des inspecteurs.

D'autre part, ne possédant pas suffisamment d'éléments précis, la DEP ne désire pas constituer une commission mixte (composée d'instituteurs et d'inspecteurs), chargée d'étudier ce problème. Si les maîtres principaux remarquent certaines anomalies ou carences dans leurs écoles, ils doivent en discuter avec leur inspecteur, puis les communiquer à la SPG

qui formulera ces observations à la direction de l'enseignement primaire.

R. Grob prend acte de la décision du département de ne pas constituer de commission ; il constate cependant que le statut de l'inspecteur n'existe pas, de même que celui des « auxiliaires » de l'inspecteur que sont les assistants pédagogiques pour les disciplines spéciales.

M. Christe précise que les articles 13, 14, 15 du règlement définissent le rôle de l'inspecteur et que d'autre part le problème des assistants pédagogiques est étudié actuellement.

R. Grob tient à signaler que la SPG souhaitait loyalement établir un dialogue entre inspecteurs et maîtres principaux (par le moyen d'une commission mixte).

M. Christe demande à la SPG la position des enseignants (ceci dans le cadre des délégations) et non une synthèse des points de vue différents.

R. Grob prend acte de cette réponse.

POINT 4 : RÈGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

M. Christe tient à faire deux remarques :

1. Un certain nombre d'éléments qui figurent dans la lettre de la SPG relative au nouveau règlement aurait dû être connu plus tôt.

R. Grob fait remarquer que lors de la mise sur pied, en 1968, de la commission (chargée d'élaborer un nouveau règlement), le comité n'était pas au courant, à ce moment, de la tactique corporative qui consiste à préétudier le problème.

2. Concernant l'ampleur du document, il semble important à M. Christe d'aller dans les détails vis-à-vis des parents.

M. Raiher ajoute qu'il lui paraît nécessaire d'inclure tout ce qui a un caractère permanent afin d'éviter le rappel fastidieux chaque année.

R. Grob est d'accord, cependant, certains articles de caractère moins impératif devraient passer dans les instructions réglementaires, voir même dans les recommandations.

Une prochaine séance des délégations sera consacrée entièrement à l'étude du règlement.

POINT 5 : DIVERS

1. Rapport SEPI

R. Grob aimerait connaître la suite qu'entend donner la DEP au rapport SEPI.

M. Christe pense qu'il date un peu.

R. Grob estime qu'il vaut la peine d'être diffusé comme instrument de réflexion.

M. Christe en parlera aux inspecteurs.

2. La SPG rappelle qu'elle attend avant la fin de l'année scolaire la réponse du DIP concernant le document relatif à la **formation continue.**

M. Christe confirme que la question est à l'étude.

J. Ch.

INSTITUT « LES BUISSONNETS » FRIBOURG

Maison d'éducation spécialisée pour débiles mentaux d'âge scolaire cherche un

responsable pédagogique

au bénéfice d'une formation spécialisée, capable d'organiser le secteur scolaire de l'Institut et de diriger une équipe formée d'une vingtaine d'enseignants.

Conditions d'engagement à discuter.

Egalement un

instituteur

(év. institutrice)

ayant, si possible, une formation spécialisée pour la conduite d'une classe d'enfants débiles moyens. Traitement conforme au statut du personnel de l'Etat. Allocations sociales les plus élevées de Suisse. Caisse de retraite. 12 semaines de vacances.

Entrée en fonction : automne 1972 ou à convenir.

Adresser offres et demandes de renseignements à

M. A. Overney, directeur de l'Institut « Les Buissonnets », route de Berne, Fribourg. Tél. (037) 22 08 22, privé (037) 24 09 35.

ENSEIGNANTS ROMANDS, CECI EST POUR VOUS ET VOS ÉLÈVES !

VOUS AVEZ TOUT UN PAYS A DÉCOUVRIR

Jura neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds - Le Locle
Eté - automne - hiver

La Chaux-de-Fonds - Le Locle : musées (uniques au monde) d'horlogerie. Musée d'histoire naturelle - vivarium - musées de peinture (La Chaux-de-Fonds : témoin de la seconde moitié du XXe siècle). Collections d'art publiques. Les piscines, patinoires couvertes, etc.
Les sommets du Jura : Mont-Racine, Tête-de-Ran, Sommartel.

LE DOUBS RIVIÈRE ENCHANTÉE : 5 h. de marche à plat de Biaufond aux Brenets en passant par le Saut du Doubs.

Excursions scolaires de un, deux, trois jours : programme complet, éducatif, sportif, touristique.

Renseignements : Office de tourisme ADC, av. L. Robert 84, tél. (039) 23 26 10. Service d'information du Jura neuchâtelois, CP. 306, tél. (039) 23 26 26. **Documentation à disposition.**

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Comité central

AFFAIRE D'ENGES

On se souvient que notre collègue Paul Maumary, instituteur à Enges, avait adressé au Conseil d'Etat un recours contre la décision de révocation prise à son endroit par la Commission scolaire d'Enges, et pour sa réintégration dans sa fonction.

Le recours s'appuyait notamment sur le manque total de motifs d'ordre professionnel, et sur un chapelet assez inusité de vices de forme.

En fait, la décision de la Commission scolaire d'Enges était le fruit de différends d'ordre personnel, dans un contexte politique que notre collègue n'a nullement cherché à apaiser.

Il n'en reste pas moins que la rupture brutale des rapports de service était entachée d'irrégularités flagrantes et que, comme nous l'avions dit dans un précédent article, elle confirmait la précarité de la position professionnelle de l'instituteur dans un village, où il se trouve quasi à la merci de « cabales » de toute espèce.

Le verdict du Conseil d'Etat, rendu le 21 mars 1972 tient en deux points :

1. *Le recours formulé par M. Paul Maumary est admis en ce sens que la décision de la Commission scolaire d'Enges est cassée et remplacée par la décision formulée au point 2.*
2. *Conformément à l'article 88 LEP, le contrat d'engagement qui lie l'autorité scolaire d'Enges au recourant est résilié pour justes motifs avec effet au 1er juin 1972.*

Dans les considérants, le Conseil d'Etat admet que la décision de la Commission scolaire d'Enges était entachée d'irrégularité par le seul fait que cette commission ne comportait que trois membres, alors que la loi de 1964 en fixe le minimum à cinq. Les autres vices de forme signalés n'ont dès lors même plus à être examinés.

La Commission scolaire d'Enges étant en quelque sorte « illégale », le Conseil d'Etat s'est substitué à elle en confirmant la décision de révocation, mais cette fois-ci dans les délais légaux.

Le Conseil d'Etat justifie sa décision par le fait que le climat actuel régnant à Enges, les tensions existant entre les autorités, les parents et l'instituteur rendent l'exercice de la fonction difficile, voire impossible. Notre collègue porte une responsabilité importante quant à la détérioration de ces rapports, notamment par l'envoi d'une lettre violente à la Société de jeunesse du village, et par l'envoi au Conseil général d'un pamphlet de 90 pages dont certains passages peuvent être qualifiés d'injurieux, voire de diffamatoires.

Notre collègue, on pouvait le prévoir, non satisfait de ce verdict a décidé de recourir au Tribunal fédéral. Le Comité central de la SPN, comme du reste le requérant et son mandataire voit dans le prononcé du Conseil d'Etat une cote mal taillée, une solution d'opportunisme qui ne règle pas de façon claire les rapports entre autorités scolaires et enseignants. Aussi, le CC donne-t-il un préavis favorable au maintien de l'assistance juridique assumée par la VPOD.

C'est pourtant la première fois, à notre connaissance, et il faut le relever, que le Conseil d'Etat casse une décision de commission scolaire. On peut regretter que le motif de cassation soit d'ordre purement formel. Le problème de fond : les compétences parfois abusives que s'octroient à l'occasion certaines commissions scolaires, reste posé.

Il est évidemment regrettable que le climat des relations entre autorités et enseignants ne soit pas toujours au « beau fixe ». Doit-on pour cela imputer la responsabilité de toute dégradation au corps enseignant seul, ce que tendrait à prouver les quelques affaires de ce genre connues, qui se sont soldées par la révocation ou le déplacement de l'enseignant ? N'est-ce pas plutôt que la notion de subordination quasi inconditionnelle des enseignants à leur commission scolaire demeure une constante politique ?

D'ENGES A BOUDRY

Une menace semblable pèse actuellement sur les épaules de trois de nos collègues de Boudry. On savait déjà que la commission scolaire de cette localité était assez peu ouverte à l'idée de participation des enseignants aux choses de l'école. Le conflit qui semble s'ouvrir et qui a pris pour cibles les trois collègues en question revêt en réalité un caractère plus général.

Il est cependant trop tôt pour en analyser les tenants et aboutissants. Grâce à l'intervention de la SPN, une enquête est en cours par les soins du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel du DIP. Nous aurons sans doute à y revenir sous peu.

Nouveau président du CC

L'assemblée extraordinaire des délégués de la SPN, convoquée en session extraordinaire a élu le collègue Gérald Bouquet, de Buttes, au poste de président du CC, en remplacement de Claude Zweiacker, nommé récemment adjoint au chef de service de l'enseignement secondaire.

Gérald Bouquet, jusqu'ici vice-président du CC prendra ses fonctions dès la rentrée scolaire.

Il n'est pas besoin ici de présenter longuement notre nouveau président. Gérald Bouquet œuvre depuis un grand nombre d'années dans les organes de notre association professionnelle. Il est, de ce fait, au courant de toutes les affaires traitées par la SPN, tant sur le plan cantonal que sur le plan romand. Nous le félicitons et le remercions d'avoir accepté la lourde charge que constitue la présidence de la SPN.

Adaptation à l'indice

Le cartel cantonal VPOD vient d'envoyer au Conseil d'Etat une lettre dans laquelle il lui demande de préciser sa position quant à l'allocation de renchérissement à laquelle, vu l'évolution de l'indice des prix, nous aurions droit pour 1971 déjà.

En effet, nos nouveaux traitements, votés par le peuple en novembre sont établis sur la base de l'indice d'avril. Or, il semble que la Société des magistrats et fonctionnaires, sans consulter ses partenaires, aurait fait savoir au Conseil d'Etat que les associations professionnelles étaient prêtes à renoncer à cette adaptation.

Il n'en a pourtant jamais été question au sein du cartel cantonal VPOD. Le cartel rappelle au Conseil d'Etat qu'il

s'en tient aux dispositions légales en la matière, et lui fait confiance quant à leur application.

L'article 23 de la nouvelle loi précise :

« Dans la mesure où l'indice suisse des prix à la consommation établi par le Département fédéral de l'économie publique aura subi une hausse de trois points ou davantage, depuis le 30 avril 1971 ou depuis la date à laquelle l'allocation supplémentaire a été fixée pour la dernière fois, le taux de l'allocation sera **en tout cas** adapté en conséquence par le Conseil d'Etat ».

Les conditions d'une telle adaptation sont réalisées depuis le mois d'octobre déjà.

Nouveau visage du CC

A la suite de remaniements intervenus dans le cadre des sections, le comité central connaît, en ce début d'année, un nombre de mutations relativement important.

A l'exception du président du CC, élu par l'assemblée trisannuelle, ou par une AD extraordinaire, les membres de l'exécutif de la SPN sont désignés par les sections. Bien que la répartition des charges n'ait pas encore été faite, nous publions aujourd'hui l'état nominatif du nouveau CC.

Président : Gérald Bouquet, rue du Pommier, 2115 Buttes.

Délégué de la section de Neuchâtel : Jean Martin, Neuchâtel.

Délégué de la section de Boudry : Gilbert Philippin, Corcelles.

Délégué de la section du Val-de-Ruz : Gabriel Ruedin, Fontaines.

Délégué de la section du Val-de-Travers : vacant.

Déléguée de la section de La Chaux-de-Fonds : Hélène Jeanneret, La Chaux-de-Fonds.

Délégué de la section du Locle : Georges Bobillier, Le Locle.

Délégués du groupe minoritaire des membres non VPOD : Jean-François Künzi, Bôle ; Eric Huguenin, Neuchâtel.

Administrateur SPN : Jean Huguenin, Primevères 4, Le Locle.

G. B.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Communiqué

Le session pédagogique du personnel enseignant du cantont du Valais se déroulera à Sion, du 21 au 26 août 1972.

Un cours de chant et un cours de botanique organisés par le Département de l'instruction publique auront lieu à Sion, du 3 au 8 juillet 1972.

Toutes les indications nécessaires concernant ces cours seront publiées dans le numéro de mai de l'« Ecole valaisanne ».

Service de l'enseignement primaire et ménager.

divers

Emile LITTRÉ (1801-1881)

Sait-on que Littré, linguiste éminent et seul auteur du grand dictionnaire de la langue française qui porte son nom, fut également médecin, philosophe et homme politique ? De modeste origine et d'esprit précoce, il se fit remarquer de bonne heure par sa passion pour l'étude. Au sortir du lycée, il suivit les cours de la faculté de médecine. Devenu interne des hôpitaux, il dut, à la mort de son père, renoncer à passer son doctorat, mais continua à s'occuper de la science médicale. Ayant, en 1830, pris part à la révolution, il entra l'année suivante à la rédaction du « National » dont il allait être, durant vingt ans, l'un des collaborateurs les plus distingués. Tout acquis à l'idéal républicain, il ne permit point pourtant à la politique d'empiéter sur ses travaux d'érudit et de savant. En 1939, il fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions et se vit désigner, par cet organisme, pour faire partie de la commission chargée de continuer « L'histoire littéraire de la France ». C'est alors qu'il commença ses admirables recherches sur notre langage, recherches que lui facilitait sa connaissance approfondie du grec, du sanscrit, de l'arabe et de divers autres idiomes.

Au lendemain de la Révolution de 1848, il devint membre du Conseil municipal de Paris puis, en 1871, il fut élu député de la Seine à l'Assemblée nationale, où il soutint constamment de ses votes la politique d'Adolphe Thiers sans que ses nombreux travaux, écrits, traductions, sans que son « Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française » surtout, en souffrissent. En décembre 1871, il fut admis au sein de l'Académie française en remplacement de Villemain. Devenu sénateur inamovible en 1875, Littré fut loin de se reposer sur ses lauriers : jusqu'à sa mort, il travailla comme un forçat.

Emile Littré fut sans conteste un des Français les plus instruits de son temps. Devenu le chef du positivisme, après la mort d'Auguste Comte, il perfectionna la doctrine du maître en inaugurant l'époque du scientisme. Il était bon, ce nous semble, d'insister sur ce dernier point, car on ne voit trop souvent en Littré qu'un linguiste de premier ordre dont le seul titre de gloire est « Le Dictionnaire de la langue française ».

D.

Communiqué

EXBRAYAT, un écrivain du Midi, un homme d'action, engagé, un chrétien assez libre pour ne pas être conformiste, donnera deux conférences (publiques) :
samedi 13 mai, à 20 h. 15 et dimanche 14 mai, à 14 h. 15 au camp de Vennes, 90, route de Berne, 1010 Lausanne.

Sujets :
ÉMEUTE AU THÉATRE
VIVRE A LA CORINTHIENNE
Les exposés seront suivis de partages et de questions.
Entrée libre.

N.B. — Bienvenue aussi à tous ceux qui voudraient vivre le week-end entier à Vennes, avec d'autres enseignants. Inscription et renseignements à la même adresse.

Service de placement SPR

Famille italienne de Turin cherche pour juillet une jardinière d'enfants ayant permis de conduire. Conditions très intéressantes pour personne capable.

André Pulfer, av. Cornu 11, 1802 Corseaux.

Magasin et bureau Beau-Séjour

TÉLÉPHONE PERMANENT 20 42 51

POMPES FUNEBRES
OFFICIELLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger

KANDERSTEG - COL DE LA GEMMI - LOÈCHE-LES-BAINS
Magnifique région de promenades connue pour sa belle flore alpine.

SPORTHOTEL WILDSTRUBEL / COL DE LA GEMMI 2400 m
50 lits, eau courante, dortoir, grandes salles, excellente cuisine.

TÉLÉPHÉRIQUE DU COL DE LA GEMMI - LOÈCHE-LES-BAINS 1400 m
Tarif réduit pour les sociétés et les écoles
... Des promenades au bain thermal
Demandez notre prospectus

Familles Loretan S.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

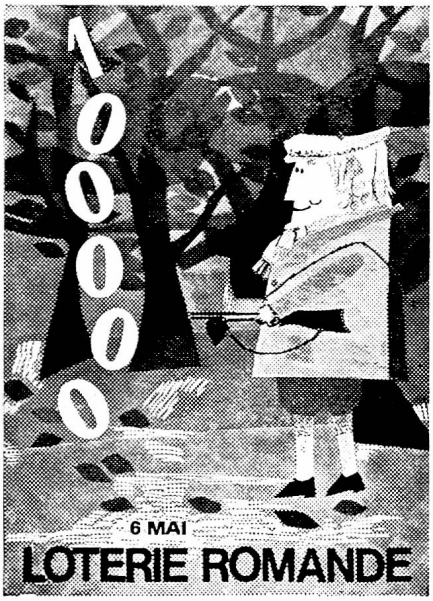

Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude : 1 100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles avec gratuité pour le personnel enseignant.

Renseignements :
Téléphone (038) 25 15 46 ou 33 24 12.

Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **4 1/2 %**

sur ses livrets au porteur **4 %**

Siège central : LAUSANNE

Succursale : YVERDON

20 agences dans le canton

L'art à l'école . . .

Oui... et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon « Beaux-Arts »

Colonie de vacances de Vernier Bois Gentil
Corbeyrier/Aigle

cherche

directeur

pour août 1972 (du 3 au 31)

50 enfants de 8 à 12 ans (filles et garçons)
Tout confort ; conditions intéressantes.

Faire offres et renseignements à :
J. PAYOT, Châtelaine, 1211 Le Lignon, Genève.

DSR snacks restaurants

En famille ou en course d'école, DSR est toujours économique

DSR, votre restaurant dans toute la Suisse romande

Pourquoi pas, cette année, une course d'école

à l'aérodrome d'Ecuvillens

Nous offrons des vols à partir de Fr. 7.— par élève, y compris la visite de nos installations (ateliers, parc d'avions, etc.).

Sur place : piscine et buvette à votre disposition.
Grande forêt dans les alentours.

Démonstration de sauts en parachute.

Renseignements : tél. (037) 31 12 14
Coop-Aviation Aérodrome, 1725 Ecuvillens.

Mt-Pèlerin 900 m.
à 10 min. par le funiculaire

Vevey 380 m.

Les Pléiades 1400 m.
à 45 minutes par automotrices à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 12

Votre conseiller technique :

PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. Audio-Visuel, rue Neuve 5 — Tél. (032) 3 67 11

Pour le classement de vos diapositives
ARMOIRE AWELUX
avec tiroir lumineux de visionnement

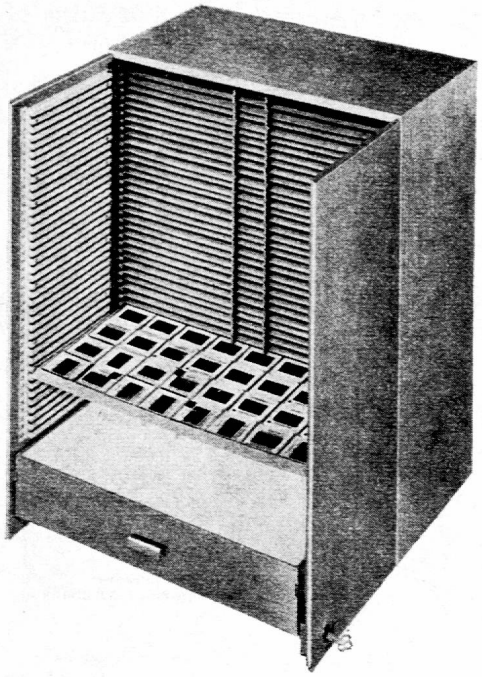

Pour 1280 dias 5 × 5 cm montés **Fr. 510.—**

BON .....

à envoyer à Perrot SA, case postale, 2501 Bienne.

☐ Je désire une documentation Awelux.
☐ Je désire une documentation pour rétroprojecteurs.
☐ Je désire la visite de votre représentant. (après contact téléphonique)

Adresse : _____

Nº de tél. : _____

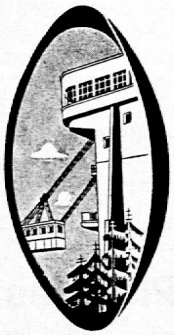

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram Nº 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure pour les soins médicaux et pharmaceutiques :

a) **dans le cadre de l'assurance infantile,**
— les enfants de l'âge scolaire à titre obligatoire ;
— les enfants et adolescents des âges pré et postscolaire à titre facultatif.

b) **dans le cadre de l'assurance des adultes,**
— les apprentis, les étudiants de l'université et toutes autres personnes entre 20 et 60 ans à titre facultatif ;
— les personnes âgées de 60 ans et plus à titre obligatoire ou facultatif.

La caisse pratique aussi **l'assurance complémentaire** en cas d'hospitalisation dans une clinique privée.

Les personnes exerçant une activité lucrative peuvent souscrire une assurance d'indemnité journalière pour perte de gain.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne
Tél. : 20 13 51

ELMO

Idéal pour l'industrie et l'enseignement

ELMO FILMATIC 16-S

un projecteur d'avant-garde.
Projecteur sonore 16 mm pour la reproduction des films muets, et sonores optiques et magnétiques. Mise en place quotmatique du film. Haute luminosité par lampe halogène 24 V/150 W. Projection normale en marche avant et arrière, au ralenti et à l'arrêt. Amplificateur transistorisé de 18 watts de sortie. Double haut-parleur incorporé au couvercle.

ELMO HP-100

Rétroprojecteur de haute luminosité par lampe halogène 650 W. Ventilation efficace, excellente répartition de lumière. Tête orientable et inclinable. Rouleaux incorporés. Transport aisé.

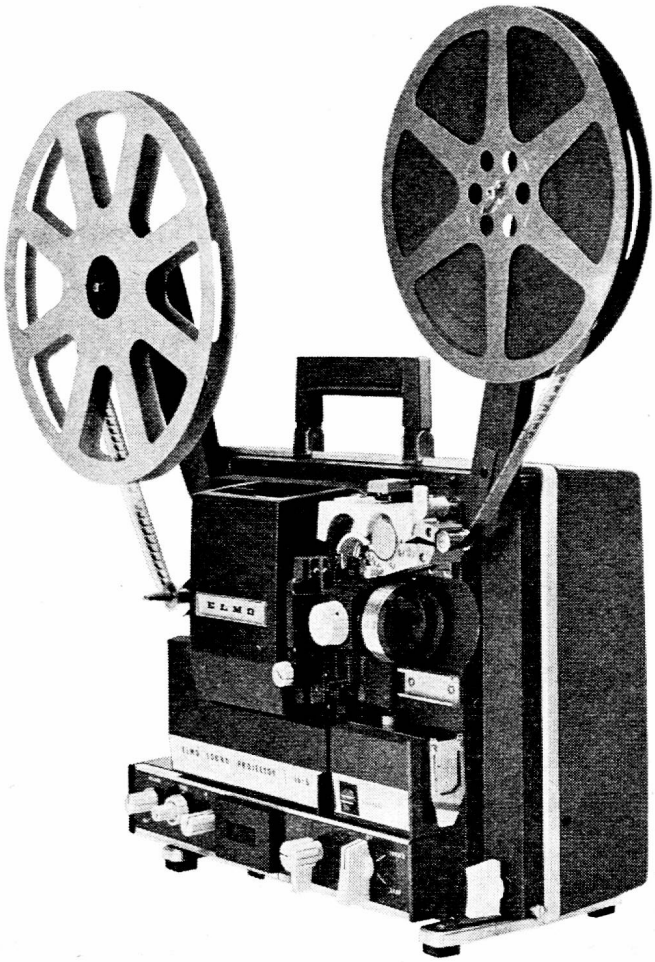

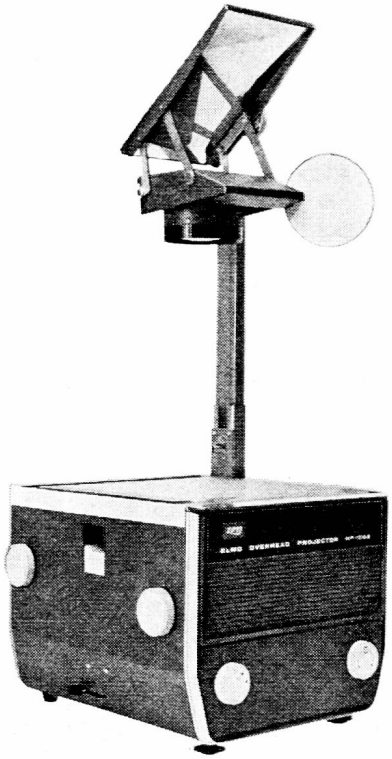

ERNO

Représentation générale pour la Suisse:
ERNO PHOTO SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich

— L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
— L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
— L'AVIS DU CORRECTEUR :

OUI

LE DICTIONNAIRE LITTRÉ, toujours à la page, EST IRREMPLAÇABLE

Pour votre classe ***Pour votre bibliothèque***

LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur **à la moitié** de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.

HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

car, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,

car, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,

car, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,

car, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,

car, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

LA MARCHE A SUIVRE est celle-ci : Vous remplissez le BON DE COMMANDE imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. **184.—**, en 3 versements de Fr. **129.—** payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. **41.—** dès réception des volumes, soit Fr. **410.—**.

BON DE COMMANDE

Aux Grandes Editions
10, rue des Battoirs
1211 - GENÈVE 4

Veuillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage **UN dictionnaire LITTRÉ** en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :

a) Pour le prix de Fr. **368.—** payable à 30 jours
b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. **184.—**
c) Payable en 3 mensualités de Fr. **129.—**
d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. **41.—**
(Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : ..... Profession : .....

Adresse : ..... Ville + N° postal : .....

Date : ..... Signature : .....

9015

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux